

Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement

Isabelle Frechon et Maryse Marpsat

En France (et c'est le cas dans de nombreux pays occidentaux qui disposent d'un système de protection de l'enfance), la proportion de personnes ayant été placées dans leur enfance est relativement faible dans la population générale (de l'ordre de 2 à 3 %) alors qu'elle atteint 23 % en 2012 parmi les utilisateurs des services d'aide (hébergement temporaire et restauration gratuite), pour ceux nés en France.

Au sein des utilisateurs des services d'aide nés en France, ceux qui ont été placés dans leur enfance sont plus jeunes (34 % ont entre 18 et 29 ans contre 23 % pour ceux qui n'ont pas connu le placement) et plus souvent de sexe féminin (48 % des anciens placés sont des femmes contre 30 % parmi ceux qui n'ont pas connu le placement).

Toujours au sein des utilisateurs de service d'aide, malgré une meilleure couverture maladie, 36 % de ceux qui ont été placés dans leur enfance déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais, soit deux fois plus que pour les autres (ceux qui n'ont pas connu le placement). Ce mauvais état de santé remonte plus fréquemment à l'enfance que pour les autres. Leur formation est plus courte (35 % sont sans diplôme contre 29 % pour les autres) et leurs emplois plus précaires.

Au sein même des personnes placées dans leur enfance actuellement utilisatrices de services d'aide, les parcours de placement longs ou « sinueux » correspondent souvent à des formes plus précaires d'hébergement lors de la vie adulte et à un usage plus fréquent des services d'aide. Enfin, pour ces personnes anciennement placées, le premier épisode de rue ne fait pas toujours suite à l'arrêt de la prise en charge, il a pu précéder voire motiver le placement durant l'enfance ou bien avoir eu lieu (beaucoup) plus tard.

Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Codes JEL : I38.

Mots clés : ASE, protection de l'enfance, placement, sans-domicile, sans-abri.

* Anciennement Insee, chercheure associée Ined (UR6) et Centre Maurice Halbwachs (ERIS).

** Chargée de recherche CNRS au laboratoire Printemps (UMR8085), chercheure associée à l'Ined (UR6).

Dès les premières enquêtes conduites par l'Ined (Institut national des études démographiques) à Paris en 1995 et 1998 (Marpsat et Firdion 2000 et 2001 ; Firdion 2006) il est apparu que, parmi les personnes sans domicile¹ et plus généralement parmi les utilisateurs des services d'aide dans lesquels se déroulaient ces enquêtes, les personnes ayant connu un placement dans leur jeunesse par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) étaient en proportion bien supérieure à leur part dans la population générale. Ainsi, en 2012, parmi les adultes (francophones, voir définition de l'enquête) nés en France et hébergés par un service d'aide ou fréquentant un lieu de distribution de repas, 23 % avaient été placés dans leur enfance. Cette proportion est de moins de 3 % au sein de la population des ménages disposant d'un logement (Firdion et Parizot, 2010).

Cette proportion de personnes anciennement placées parmi les utilisateurs des services d'aide

diminue lorsque leur âge augmente, conduisant à une hypothèse de renouvellement de la population : une partie des jeunes anciennement placés sortent de ces situations précaires, alors que d'autres personnes plus âgées y entrent (Firdion 2006). Toutefois, le pourcentage de personnes anciennement placées reste élevé dans chaque tranche d'âge (32 % parmi les 18-24 ans ; 19 % parmi les 40 ans et plus), ce qui signifie que certaines de ces personnes restent dans ces situations précaires ou, à un âge plus avancé, y reviennent ou s'y trouvent pour la première fois (encadré 1).

Le même phénomène se rencontre à l'étranger (Firdion, 2004, pour les États-Unis, l'Angleterre, la France dont Paris ainsi que la ville de Montréal au Québec ; Lenz-Rashid, 2006, pour les

1. Définies comme dormant dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de sans-abri) ou hébergées par un service d'aide en hôtel, appartement, chambre ou dortoir dans une structure collective.

Encadré 1

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN FRANCE

En France, la protection de l'enfance concerne des jeunes âgés de 0 à 18 ans et peut se poursuivre, de façon plus sélective, jusqu'à 21 ans sous la forme d'un « contrat jeune majeur » passé entre le jeune et les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ; celui-ci est néanmoins souvent conditionné à une démarche d'insertion, voire au fait d'avoir été protégé mineur.

Deux types de mesures existent en protection de l'enfance : une mesure dite en milieu ouvert – avec accompagnement éducatif mis en place au domicile des parents – ou une mesure d'accueil ou de placement – avec l'enfant retiré de sa famille de naissance pour une durée allant de quelques jours à plusieurs années. Il existe de nombreux modes de placement qui se diversifient au moment de l'adolescence et de l'apprentissage de l'accès à l'autonomie : les familles d'accueil, les foyers ou maisons d'enfants à caractère social, les pouponnières, les centres maternels, les Foyers de jeunes travailleurs (FJT), les hôtels, les lieux de vie, les instituts médicalisés, les internats scolaires, les centres de formation professionnelle, les hébergements autonomes ou accueils diversifiés etc. Fin 2011, on comptait environ 275 000 mineurs et 21 000 majeurs (18-21 ans) en protection de l'enfance. Parmi eux, 136 195 mineurs et 18 086 majeurs faisaient l'objet d'un placement physique (soit 9,4 % et 7,5 % des jeunes de même âge (Oned, 2014, pp. 88-116)). Toutefois, il n'existe pas d'estimation du nombre de jeunes sortant de protection chaque année, alors que cette donnée existe dans de nombreux pays.

Entre les départements, les disparités de prises en charge sont fortes. Ainsi, fin 2011, la part des enfants placés variait de 4,9 % à 17,4 % des jeunes de moins de 18 ans et de 0 % à 16,2 % pour les jeunes majeurs (Oned, 2014, p. 102 et 110). Face à des enfants aux situations et aux caractéristiques similaires, le recours à un placement physique est conditionné par l'offre d'accueil disponible. Selon une analyse des trajectoires de prise en charge d'enfants placés dans deux départements (Frechon et al. 2009 ; Frechon et Robette, 2013) – l'un traditionnellement bien doté en lieux d'accueil, l'autre, au contraire, manquant de places – le curseur qui amène les professionnels à prendre en charge physiquement un enfant varie considérablement. Les différences sont tout aussi présentes dans l'accompagnement des jeunes majeurs qui n'a pas de force obligatoire, bien que la loi du 5 mars 2007 et plus récemment celle du 14 mars 2016 aient confirmé le principe de l'aide du conseil général aux jeunes majeurs « confrontés à des difficultés familiale, sociale et éducative ». La notion de difficulté étant sujette à des interprétations différentes (Robin et Oehme, 2010), cela se traduit par une forte hétérogénéité des politiques et des pratiques d'accompagnement des conseils généraux : certains prennent en charge exclusivement les jeunes déjà suivis par l'ASE durant leur minorité, d'autres destinent leurs aides à l'ensemble des jeunes en difficulté sociale et familiale ; certains prennent en charge les jeunes issus de la protection judiciaire, d'autres s'y refusent (Capelier, 2015).

États-Unis ; McDowall, 2010, pour l'Australie). En outre, dans plusieurs pays occidentaux, de nombreux travaux font état d'une période plus ou moins longue de précarité résidentielle à la sortie du placement (Frechon, 2001, 2005 ; Courtney *et al.*, 2001 ; Daining et Depanfilis, 2007 ; Min Park *et al.*, 2005).

Une étude sur les sans-domicile anciennement placés de tous âges

Cet article ne fait pas partie des études sur le devenir adulte des enfants placés mais porte sur les sans-domicile (et plus généralement

les utilisateurs de services d'aide) qui ont connu le placement. S'appuyant sur une enquête transversale auprès de cette population, il ne permet pas d'évaluer la proportion d'enfants placés qui vont connaître une période de précarité résidentielle. On prendra ici comme définition de la précarité résidentielle le fait d'être sans domicile (au sens de l'enquête *Sans-Domicile SD2012*, voir encadré 2), en squat, en hôtel, ou hébergé par un tiers. On parlera alors de « personnes sans logement personnel ».

Dans une première partie, nous étudierons les particularités des utilisateurs anciennement placés par rapport aux autres utilisateurs des services d'aide. Ainsi, ils ont connu la rue en plus grand nombre et plus tôt. Outre leur structure

Encadré 2

L'ENQUÊTE SANS-DOMICILE DE 2012 ET LE CHAMP DE L'ÉTUDE

La plupart des résultats présentés ici sont tirés de l'enquête de 2012 auprès des adultes francophones fréquentant les services d'hébergement, y compris les haltes de nuit sans couchage, ou les lieux de distributions de repas chauds (enquête dénommée aussi *SD2012*), réalisée par l'Insee et l'Ined du 23 janvier au 3 mars 2012 dans 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants, auprès d'un échantillon de 4 419 personnes (voir préface dans ce numéro). Le tirage de l'échantillon a été effectué en trois étapes : les agglomérations, puis les 1 419 services x jours à partir d'une base de 3 123 services établie pour les agglomérations sélectionnées, enfin les utilisateurs dans les services tirés. La base des services a été construite par un premier recensement, suivi d'une enquête postale et d'une enquête téléphonique. Grâce à des pondérations tenant compte de la possibilité pour un individu d'utiliser plusieurs services, cet échantillon est représentatif des utilisateurs de ces services, de 18 ans ou plus et francophones, au cours d'une semaine moyenne. Tous les pourcentages présentés dans cet article reposent sur des données pondérées.

L'Insee et l'Ined définissent la situation de « sans-domicile » à partir de la situation de logement des enquêtés la veille de l'enquête. Ainsi, pour l'enquête 2012, « une personne est dite sans domicile si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de sans-abri), y compris les haltes de nuit qui leur offrent un abri (chaleur, café, etc.) mais qui ne sont pas équipées pour y dormir, ou dans un service d'hébergement (hôtel ou logement procuré par un service d'aide, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid) » (Yaouancq *et al.*, 2013). Enquêter dans les lieux de distribution de repas permet en effet d'atteindre une part importante des sans-domicile qui ont dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation la veille de l'enquête (et pour la

plupart y dorment encore le jour de l'enquête, donc ne peuvent être trouvés dans un service d'hébergement), appelés sans-abri. Des personnes vivant en squat, hébergées par un tiers, se payant une chambre d'hôtel, qui sont sans logement personnel mais pas sans domicile au sens détaillé plus haut, des locataires ou des propriétaires de leur logement ont aussi été interrogés dans les lieux de distribution de nourriture qu'ils utilisent (Marpsat 2006). Ils ne sont néanmoins pas comptabilisés comme sans-domicile. Une première enquête avait eu lieu en 2001 selon une méthode semblable mais ne touchait pas les utilisateurs des haltes de nuit et des petits déjeuners (Brousse *et al.*, 2002 ; Brousse *et al.*, 2006). Un système de pondérations adaptées permet toutefois des comparaisons « à champ constant » entre 2001 et 2012.

Dans un article de 2006 où il étudie l'influence des événements de jeunesse pour les utilisateurs des services d'aide, Jean-Marie Firdion travaille sur la population des utilisateurs nés en France ou qui y sont entrés avant 17 ans. L'enquête *SD2012* ne donnant pas l'année d'arrivée en France (c'est une variable en tranches), on se restreint ici aux utilisateurs nés en France, soit 2 427 personnes. Parmi eux, 607 personnes déclarent avoir été placées durant leur enfance. Les utilisateurs nés à l'étranger sont 1 990, dont 79 ont été placés dans leur enfance en France (2 enquêtés n'indiquent pas leur lieu de naissance).

On travaille en âges révolus en raison des seuils qui interviennent dans certaines mesures. Dans l'enquête, on ne dispose pas du mois de naissance, mais seulement de l'année. On utilise donc pour le calcul de l'âge la formule 2012 - année de naissance - 1 qui correspond (le mieux possible) à l'âge révolu mais minore d'un an l'âge de ceux qui sont nés entre le premier janvier et la date à laquelle ils sont enquêtés (par exemple, le 2 mars). →

par âge et sexe particulière, on examinera les ressources qui leur permettent de faire face à leur situation, qu'il s'agisse des solidarités familiales ou amicales, de l'emploi, ou du recours à la sphère institutionnelle (Sécurité sociale, services d'aide). Dans une deuxième partie, nous mettrons en évidence, au sein des utilisateurs anciens placés, des différences dans les parcours de placement, et nous verrons en quoi ce parcours influe sur l'usage des services d'aide. Dans une troisième partie, on montrera que pour les anciens placés qui ont connu une période de rue, cet événement n'a pas eu lieu nécessairement à la sortie du placement, elle peut avoir débuté avant le placement tout autant que bien plus tard dans leur vie adulte. Enfin, dans une démarche heuristique, nous avancerons quelques hypothèses sur les particularités qui distinguent les personnes anciennement placées utilisatrices des services d'aide de l'ensemble de ceux qui ont connu le placement (annexe 3).

L'enquête *SD2012* sera notre source principale. Elle porte sur les francophones, nés en France ou non, fréquentant les services d'hébergement et de distribution de repas des villes de 20 000 habitants ou plus en métropole (encadré 2). Toutefois, elle ne permet pas de comparer les parcours des utilisateurs anciennement placés à ceux des personnes ayant connu le placement mais n'ayant pas eu de période d'instabilité résidentielle, à âge et sexe identiques, et l'on ne dispose pas à l'échelle nationale d'une enquête auprès des personnes logées permettant de savoir à la fois si elles ont été placées

et si elles ont eu des périodes d'instabilité résidentielle. Pour les plus jeunes, les personnes anciennement placées de l'enquête *SD2012* pourront être comparées à une cohorte de jeunes placés, issus d'une étude sur dossiers administratifs (*ELAP1*, première phase de l'*Enquête longitudinale sur l'autonomie après le placement*, menée en 2007-2008 à partir des dossiers de l'ASE et des tribunaux pour enfants, voir annexe 1). La question de la sortie du placement et de ses conséquences en termes de logement pourra être étudiée pour les plus jeunes lorsque la seconde phase d'*ELAP* sera disponible dans sa totalité (il s'agit d'un panel en deux vagues, *ELAP2_{v1}* et *ELAP2_{v2}*, menées respectivement en 2013-2014, puis 2015).

Par ailleurs, il importe de ne pas confondre l'effet du placement sur les parcours ultérieurs des personnes placées (dû à une préparation insuffisante ou inadéquate à la sortie du placement pour les plus jeunes, ou à l'affaiblissement des liens avec la famille que le placement peut entraîner même lorsque la famille n'était pas maltraitante) et l'effet des difficultés vécues avant le placement et qui ont pu le motiver. Si le questionnaire de l'enquête *SD2012* prend en compte un certain nombre de ces difficultés, d'autres n'y figurent pas, et leur effet sera alors confondu avec celui du placement dans les analyses (Firdion et Parizot, 2010 ; Firdion, 2006).

La plupart des enquêtés de *SD2012* sont sans logement personnel, mais quelques-uns sont propriétaires ou locataires. Dès 1993, les

Encadré 2 (suite)

Les personnes anciennement placées nées à l'étranger

Il s'agit ici des personnes nées à l'étranger mais qui ont connu le placement en France. Alors que la proportion de personnes anciennement placées parmi les utilisateurs nés en France est de 23 %, elle est faible parmi les utilisateurs nés hors de France, de l'ordre de 4 % tous âges confondus. En effet, parmi les enquêtés nés à l'étranger, la période d'exposition au « risque » d'être placé en France est plus faible que pour les personnes nées en France, ou même nulle, selon leur âge à leur arrivée en France. 43 % des personnes anciennement placées nées à l'étranger sont des femmes. Plus de la moitié ont moins de 25 ans (54 %), contre 23 % de celles nées en France. Si la proportion de personnes nées à l'étranger est de 11 % dans l'ensemble des utilisateurs anciennement placés, elle passe à 22 % parmi les moins de 25 ans, un chiffre à comparer à

la proportion de personnes nées à l'étranger dans la cohorte de l'*Enquête longitudinale sur l'autonomie après la placement* dans sa première phase *ELAP1* (annexes 1 et 3), qui est de 19 %, soit respectivement 16 % et 20 % dans les deux départements enquêtés. Outre la probabilité plus forte pour ceux qui sont jeunes d'être arrivés en France avant 18 ans et donc d'avoir été placés, cette plus forte présence aux âges jeunes des personnes nées à l'étranger s'explique par le développement de la prise en charge par la protection de l'enfance des mineurs isolés étrangers (MIE) à partir des années 1990 (Etiemble, 2004).

20 % des utilisateurs anciennement placés nés à l'étranger viennent d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc et 39 % d'un autre pays d'Afrique. De ce fait, si 25 % d'entre eux sont Français, 15 % sont citoyens d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc et 32 % d'un autre pays d'Afrique.

travaux du Cnis avaient relevé « le continuum de situations entre personnes ‘avec’ et ‘sans’ logement et [...] la rapidité et la fréquence des passages, pour une même personne, entre les situations de logement et de non-logement » (Clanché, 1998, p. 183). Si être locataire de son logement n’est pas en soi une situation précaire, certains locataires cependant utilisent les services d’aide aux sans-domicile et sont enquêtés dans des distributions de repas : ils sont souvent dans une situation financière rendant difficile la conservation de leur logement (Marpsat, 2006). De ce fait, sauf mention contraire, on travaillera sur l’ensemble des personnes enquêtées, quelle que soit leur situation de logement.

Toutefois, en raison d’une modification dans le questionnaire de l’enquête *SD* entre 2001 et 2012, on ne dispose pas de l’année exacte d’arrivée en France des migrants étrangers. L’on ne peut donc pas repérer ceux arrivés en France avant 17 ans qui ont eu une possibilité d’être placés. On réduira donc le champ aux personnes nées en France, que l’on distinguera selon qu’elles sont anciennement placées ou non. Quelques éléments sur les personnes anciennement placées nés à l’étranger figurent en encadré 2.

Parmi les utilisateurs des services d’aide, ceux qui ont été placés ont des caractéristiques et des parcours différents

Peu d’études comparent les sans-domicile ayant été placés aux autres. Aux États-Unis, une étude sur un échantillon par choix raisonné de jeunes sans-domicile dans les villes de Denver, d’Austin et de Los Angeles, dont le terrain s’est déroulé de mars 2010 à juillet 2011, conclut à une plus forte occurrence des mauvais traitements chez les jeunes anciennement placés (Bender *et al.*, 2015). Sur un échantillon de 251 sans-domicile ayant accompli un stage d’accès à l’emploi à San Francisco entre 1999 et 2003 et qui avaient entre 18 et 24 ans à ce moment-là, Lenz-Rashid (2006) observe que les jeunes anciennement placés sont plus souvent afro-américains et ont plus souvent des problèmes de santé mentale et d’abus de substances psychoactives. Pour la France métropolitaine, à partir des données de l’enquête *SD2001* portant sur les utilisateurs de services d’aide de 18 ans ou plus, Firdion (2006) a relevé un effet du placement sur la probabilité d’avoir subi une agression et celle d’avoir eu recours au bureau

d’aide sociale. L’enquête *SD2012* permet également de comparer les personnes anciennement placées aux autres utilisateurs de services d’aide de 18 ans ou plus.

Ils ont connu la rue plus tôt et en plus grand nombre

Au sens de *SD2012*, on est sans domicile quand on a passé la nuit précédant l’enquête dans un lieu non prévu pour l’habitation (on est alors sans-abri), ou quand on a dormi dans un service d’hébergement. Les sans-abri ont pu dormir dans la rue, un lieu public ou un abri de fortune ; on désignera l’ensemble de ces situations par « la rue ». Les services d’aide peuvent procurer des hébergements en dortoir, en chambre dans un hébergement collectif, mais aussi dans un appartement ou un hôtel (à distinguer des appartements ou hôtels que la personne paye elle-même). Par ailleurs, en fin de parcours de prise en charge, l’ASE oriente parfois les jeunes vers des Foyers jeunes travailleurs (FJT), des Centres d’hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des hôtels ou – pour les jeunes femmes enceintes – des centres maternels. Pour tout ou partie de leurs places, ces institutions correspondent aussi à des services d’hébergement pour sans-domicile dans *SD2012*, ce qui risque de conduire à classer comme sans-domicile certains jeunes en fin de placement (Frechon, 2013). C’est pourquoi nous avons choisi de nous intéresser au premier épisode de rue, plutôt qu’au premier épisode sans domicile ou en service d’hébergement, surtout lorsqu’il s’agissait de comparer les utilisateurs anciennement placés aux autres.

Parmi les utilisateurs de services d’aide, les personnes anciennement placées ont connu la rue en plus grand nombre (80 % contre 54 %) et de façon plus précoce (tableau 1).

Une structure par âge et sexe très particulière au sein des utilisateurs des services d’aide

Les personnes anciennement placées enquêtées diffèrent des autres utilisateurs par une structure par âge et sexe très particulière. Elles sont beaucoup plus jeunes, 34 % des personnes anciennement placées ont moins de 30 ans contre 23 % des autres (tableau 2), et les femmes y sont plus nombreuses que parmi les autres enquêtés (48 % de femmes parmi les personnes anciennement placées contre 30 % parmi celles qui

ne le sont pas). Elles sont même majoritaires parmi les moins de 25 ans : dans cette tranche d'âge, il y a 59 % de femmes chez les personnes

anciennement placées contre 41 % chez les autres. Cet effet persiste même si on exclut les femmes hébergées en centre maternel. Par

Tableau 1

Première période sans domicile de l'utilisateur de services d'aide

En %

	Utilisateurs anciennement placés	Autres	Ensemble
A connu la rue	80	54	60
Âge à la première période de rue*			
Moins de 18 ans	38	15	22
De 18 à 21 ans	30	20	23
dont à 18 ans	17	10	12
De 22 à 29 ans	8	26	21
30 ans ou plus	24	39	34
A vécu dans un service d'hébergement	91	81	83
Âge à la première période dans un service d'hébergement**			
Moins de 18 ans	10	3	4
De 18 à 21 ans	32	20	23
dont à 18 ans	12	5	7
De 22 à 29 ans	17	26	24
30 ans ou plus	42	52	49
A été sans domicile	98	89	91
Âge à la première période sans-domicile***			
Moins de 18 ans	33	10	16
De 18 à 21 ans	33	21	24
dont à 18 ans	17	7	10
De 22 à 29 ans	10	25	21
30 ans ou plus	25	44	39

Note : * ayant connu la rue ; ** ayant dormi dans un centre d'hébergement ; *** ayant été sans-domicile ; « rue » : réponse positive à la question « Au cours de votre vie, avez-vous déjà dormi dans la rue, ou dans un lieu public, un abri de fortune, une halte de nuit sans couchage, y compris à l'étranger, parce que vous n'aviez pas de logement à vous ? » ; « service d'hébergement » : réponse positive à la question « Au cours de votre vie, avez-vous déjà dormi dans un service d'hébergement, un centre maternel, un hôtel payé par une association ou un logement dépendant d'une association ou d'un organisme d'aide ? » ; « sans-domicile » : réponse positive à l'une des deux questions précédentes.

Lecture : 80 % des utilisateurs de services d'aide nés en France ayant été placés ont passé la nuit au moins une fois dans leur vie dans un lieu non prévu pour l'habitation. Parmi eux, 38 % avaient moins de 18 ans à ce moment-là.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France.

Source : Insee-Ined, SD2012.

Tableau 2

Répartition des utilisateurs de services d'aide nés en France selon le sexe, l'âge et le placement

En %

	Utilisateurs anciennement placés			Autres			Ensemble
	Hommes	Femmes	H + F	Hommes	Femmes	H + F	
Âge							
18-24 ans	18	29	23	13	20	15	17
25-29 ans	11	9	11	7	11	8	9
30-39 ans	28	14	21	18	22	19	19
40 ans ou plus	42	47	44	63	47	58	55
Total	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : parmi les utilisateurs de services d'aide anciennement placés de sexe masculin, 18 % ont entre 18 et 24 ans.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France

Source : Insee-Ined, SD2012.

ailleurs, elles sont aussi nombreuses que les hommes chez les personnes anciennement placées les plus âgées : parmi les 40 ans ou plus, il y a 50 % de femmes chez les personnes anciennement placées contre 24 % chez les autres.

Dans une situation précaire, les ressources (argent, aide en nature, soutien moral...) auxquelles on a ou non accès pour y faire face renvoient aux différentes sortes de lien social et aux formes de protection qui leur sont attachées (Paugam, 2013) : le lien de filiation correspond aux solidarités intergénérationnelles, le lien de participation électorale à celles de son réseau d'amis et de relations, le lien de participation organique (soit entre acteurs de la vie professionnelle) à la protection qu'offre un emploi stable lorsque l'on en a un, le lien de citoyenneté à la protection que procurent les droits civiques, politiques et sociaux au titre du principe d'égalité (ici surtout la solidarité collective telle qu'elle s'exprime par la protection sociale et les services d'aide). Si les utilisateurs anciennement placés ont un réseau familial moins important, compensent-ils ce manque grâce à leurs amis, leur accès à l'emploi, ou leur recours aux aides, ou sont-ils également défavorisés sur ces différents plans ?

Moins de relations familiales et une jeunesse marquée par les difficultés

La famille d'origine : davantage de parents inconnus ou décédés

Les contacts et les rencontres avec la famille sont moins fréquents pour les personnes anciennement placées que pour les autres enquêtés (tableau 3). Cette fréquence dépend évidemment de la dimension de la famille : ainsi seulement un quart des utilisateurs anciennement placés et un tiers des autres déclarent avoir leurs deux parents en vie. Pour autant, les parents qui ne sont pas déclarés « en vie » ne sont pas nécessairement décédés : ils peuvent être « inconnus » ou « perdus de vue ». Les personnes anciennement placées ont beaucoup plus souvent des parents inconnus, particulièrement les femmes et les plus âgés. Pour les personnes dont au moins l'un des deux parents biologiques est en vie et connu, l'absence de contacts ou de rencontres dans les 12 derniers mois concerne 12 % des personnes anciennement placées et 9 % des autres. En d'autres termes, ce n'est pas tant l'absence de contact avec les parents restants qui est en jeu que l'absence de lien possible avec les parents.

Ces contacts moindres sont à mettre aussi en relation avec les événements familiaux négatifs avant les 18 ans de l'enquêté, pour la plupart beaucoup plus fréquents chez les personnes anciennement placées (tableau 4). Elles sont plus nombreuses à avoir eu un parent en prison, à avoir vécu dans une famille où il y avait un problème d'alcoolisme, à avoir subi des mauvais traitements. Que ce soit une conséquence de ces situations ou de l'acceptation difficile du placement, ou bien encore totalement indépendant, les utilisateurs anciennement placés sont plus nombreux à avoir fait avant 18 ans des tentatives de suicide, à avoir fugué ou à avoir vécu un conflit grave avec un des membres de leur famille.

Ces difficultés semblent se prolonger à l'âge adulte, avec des taux d'hospitalisations en psychiatrie, de tentatives de suicide, de passage par la prison et de problèmes avec l'alcool et la drogue plus élevés parmi les utilisateurs anciennement placés. Ils sont aussi plus souvent victimes de vols ou d'actes de violence (tableau 4). On en trouvera une étude détaillée dans Firdion (2006) et Firdion et Parizot (2010).

Moins de contacts avec la famille signifie moins de sources d'aide pour les anciens placés, toutefois la solidarité familiale reste effective pour certains : 17 % des utilisateurs anciennement placés et 26 % des autres dorment de temps en temps chez un membre² de leur famille.

Pour les plus jeunes, une compensation partielle par les liens amicaux

Pour les utilisateurs anciennement placés, la moindre possibilité de recours à la famille est en partie compensée par les relations amicales, du moins pour les plus jeunes d'entre eux : si 35 % des personnes anciennement placées et 37 % des autres peuvent dormir de temps en temps chez un membre de leur famille ou une connaissance, les anciennement placés dorment plutôt chez des amis et moins chez les parents ou beaux-parents. Ce recours aux amis et connaissances est surtout important chez les plus jeunes (tableau 3). D'ailleurs, la proportion de personnes déclarant ne pas avoir d'amis est plus forte chez les anciennement placés et ce résultat est entièrement dû à l'absence d'amis pour certains d'entre eux plus âgés (24 % des 30 ans ou plus déclarent ne pas avoir d'amis contre 10 % des non anciennement placés du même âge).

2. Parents ou beaux-parents, conjoint, enfant, autres membres de la famille. Le questionnaire ne permet pas de distinguer les parents des beaux-parents.

Tableau 3

Les différents caractéristiques des utilisateurs de services d'aide

En %

	Hommes		Femmes		18-29 ans*		30 ans ou plus		Total		Ensemble
	anciennement placés	autres	anciennement placées	autres	anciennement placés	autres	anciennement placés	autres	anciennement placés	autres	
Relations familiales											
Famille non rencontrée dans les 12 derniers mois	32	29	20	13	23	14	27	27	26	24	24
Famille non contactée dans les 12 derniers mois	32	25	30	15	16	8	39	26	31	22	24
Ni contact, ni rencontre	21	17	12	6	12	5	19	17	17	14	15
Sans objet, pas de famille	9	3	2	3	2	2	8	4	6	3	4
Famille connue ou vivante ni rencontrée, ni contactée dans les 12 mois	15	11	9	5					12	9	
Père inconnu	18	4	25	3	11	6	27	3	21	4	8
Mère inconnue	13	1	20	0	3	0	23	1	16	1	5
Père décédé	40	47	43	45	25	18	50	54	41	45	44
Mère décédée	34	45	13	28	13	6	29	50	23	39	36
Personnes de 22 ans ou plus ayant eu au moins un enfant avant 21 ans	10	4	35	25	15	11	23	10	21	10	13
Relations amicales											
Pas d'amis	13	7	22	14	5	7	24	10	17	9	11
Amis non rencontrés dans les 12 derniers mois	14	15	6	9	5	7	13	16	10	13	12
Amis non contactés dans les 12 derniers mois	23	27	10	13	6	8	23	28	17	23	22
Ni contact, ni rencontre	6	13	6	5	3	2	8	13	6	11	10
Formation											
Aucun diplôme	41	27	28	32	35	31	35	28	35	29	30
Bac ou plus	7	16	13	26	10	16	9	20	9	19	17
Travail											
N'a jamais travaillé	8	3	28	13	21	17	16	3	18	6	9
A travaillé 5 ans ou plus	52	77	36	47	15	14	60	84	45	68	63 ↓

Tableau 3 (suite)

En %

	Hommes		Femmes		18-29 ans*		30 ans ou plus		Total		Ensemble
	anciennement placés	autres	anciennement placées	autres	anciennement placés	autres	anciennement placés	autres	anciennement placés	autres	
Situation de logement la nuit précédant l'enquête											
Locataires, propriétaires	14	15	8	16	4	5	15	18	14	15	15
Sans-domicile (hébergé ou non)	77	72	83	70	83	79	79	69	77	72	73
Autre situation sans logement personnel (squat, chez un tiers...)	9	13	9	15	14	16	6	13	9	13	12
Dorment de temps en temps chez :											
Père, mère, beaux-parents	5	13	7	20	12	22	3	13	6	15	13
Conjoint, enfant	5	3	3	5	3	1	5	4	4	4	4
Autres membres de la famille	9	11	10	16	17	11	6	13	10	12	12
Au moins un membre de la famille	17	21	18	37	23	32	11	24	17	26	24
Amis, connaissances	20	19	23	16	38	16	12	19	21	18	19
Proportion des personnes sans logement personnel qui sont en hébergement où on peut rester le matin	65	61	87	77	75	64	76	66	76	66	68

Note : * : 22-29 ans pour l'âge au premier enfant ; trame grise : moins de 15 personnes par case.

Lecture : parmi les utilisateurs de sexe masculin, 32 % des anciens placés et 29 % des autres n'ont pas rencontré de membre de leur famille dans les 12 derniers mois.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France.

Source : Insee-Ihed, SD2012.

La famille de procréation : des naissances précoces

Les utilisateurs de services d'aide anciennement placés vivent plus souvent en couple et ont davantage d'enfants (tous âges confondus). Étant plus jeunes, ils ont aussi beaucoup plus souvent des enfants de moins de 18 ans. Malgré tout, la proportion de femmes accompagnées d'au moins un enfant de moins de 18 ans est la même que pour les autres utilisatrices, de l'ordre d'un tiers.

Les maternités précoces sont fréquentes chez les jeunes femmes placées ou qui l'ont été. Selon Frechon *et al.* (2009), 14 % des jeunes femmes

de la cohorte de l'Enquête longitudinale sur l'autonomie après le placement (phase 1) (ELAP1) ont été enceintes avant la fin de leur prise en charge, donc avant 21 ans. Frechon (2005) y voit une forme de stratégie féminine d'entrée dans la vie adulte, et selon Goyette et Turcotte (2011) ces grossesses peuvent, dans certains cas, être à l'origine de bifurcations biographiques constructives, favorisant « une prise de conscience amenant une remise en question du mode de vie et des fréquentations chez les jeunes femmes rencontrées, dans l'intérêt de l'enfant » (p. 105). Pour les femmes placées, l'arrivée d'un enfant peut être ainsi une stratégie de sortie du dispositif de protection, mais entraîne un cumul de difficultés, même si pour

Tableau 4
Contexte social de la jeunesse et événements subis des utilisateurs de services d'aide

En %

	Hommes			Femmes			Ensemble		
	ancien- nement placés	autres	ens.	ancien- nement placées	autres	ens.	ancien- nement placés	autres	ens.
Avant 18 ans									
Gros problèmes d'argent dans la famille	39	26	28	30	35	33	35	29	30
Chômage prolongé ou faillite d'un des parents	17	14	14	20	18	19	18	15	16
Maladies, handicaps ou accidents graves du père ou de la mère	34	32	32	27	37	34	31	33	33
Divorce des parents, départ d'un des parents	41	23	26	33	33	33	38	26	29
Graves disputes, conflits entre les parents	48	36	38	56	46	49	52	39	42
Problèmes d'alcoolisme dans la famille	47	26	30	37	28	31	42	27	30
Problèmes de toxicomanie ou d'usage de drogues dans la famille	12	5	6	14	6	8	13	5	7
L'un des parents est allé en prison	17	6	8	19	4	9	18	5	8
Un des parents, un proche est décédé	51	44	46	41	42	42	46	44	44
L'enquêté a eu un grave problème de santé	34	16	19	37	21	26	35	17	22
Tentative(s) de suicide	25	8	11	29	16	20	28	10	14
Fugue(s)	52	19	25	62	25	37	57	21	29
Conflit grave entre l'enquêté et un membre de sa famille	49	37	39	62	44	50	55	39	43
A subi des violences, des mauvais traitements	46	17	22	79	31	47	61	21	31
A été hospitalisé en psychiatrie	21	5	8	36	9	18	28	6	11
Après 18 ans									
Problèmes avec l'alcool ou la drogue	56	42	44	26	18	21	41	35	36
Hospitalisation en hôpital psychiatrique, y.c. de jour	28	22	23	30	20	23	29	21	23
Une ou plusieurs tentatives de suicide	34	16	19	24	20	21	30	17	20
Prison y.c. préventive, hors garde à vue	45	23	27	7	7	7	27	18	20
Dans les deux dernières années									
A été victime d'un vol ou d'une tentative de vol	38	25	28	24	26	25	31	26	27
A été victime d'agressions ou d'actes de violence	36	23	26	29	39	36	33	28	29

Lecture : parmi les enquêtés de sexe masculin, 39 % des anciens placés et 26 % des autres ont connu de graves problèmes d'argent dans leur famille avant 18 ans.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France.

Source : Insee-Ined, SD2012.

certaines jeunes femmes cela permet des bifurcations constructives.

Actuellement, en France, l'âge à la première naissance est de 28 ans en moyenne pour les femmes, un âge qui s'est élevé au cours de l'histoire. Les femmes diplômées ont en général leur premier enfant plus tard que les autres ; on peut donc s'attendre à une certaine précocité parmi les femmes en situation précaire, dont beaucoup ont une formation assez faible. Parmi les enquêtés de *SD2012*, nés en France et âgés d'au moins 22 ans, 13 % avaient eu un enfant à 21 ans ou avant ; soit 21 % des utilisateurs anciennement placés et 10 % des autres. Cette précocité des utilisateurs anciennement placés est particulièrement élevée parmi les femmes et dans les générations les plus âgées. Toutefois, la paternité est également plus précoce chez les hommes anciennement placés.

Une formation plus courte et des emplois plus précaires

Même en tenant compte de leur structure par âge particulière, les utilisateurs anciennement placés sont plus nombreux à n'avoir connu que des activités professionnelles de moins de six mois ou à n'avoir jamais travaillé. Leurs périodes de travail ont été plus souvent interrompues pour des raisons familiales, de santé ou autres. Si on limite la comparaison aux moins de 30 ans, la durée globale du travail n'est pas si différente entre les anciennement placés et les autres, mais les anciens placés ont plutôt exercé des activités de moins de six mois chacune : 32 % (contre 24 % des non anciennement placés) n'ont eu que ce type d'activité.

Cette position par rapport au marché du travail s'explique en partie par une formation plus courte : 18 % des anciennement placés déclarent avoir au plus un niveau d'études primaires contre 8 % des non anciennement placés ; 4 % seulement ont un niveau supérieur au lycée contre 12 % pour les autres. Ils sont plus nombreux sans diplôme alors qu'ils sont plus jeunes et que le niveau de diplôme a augmenté dans la population générale, plus rares à avoir un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat (tableau 3), ou à avoir poursuivi leurs études au-delà de 19 ans (17 % contre 29 %), sans doute en raison de l'arrêt de la prise en charge. 31 % ont dû interrompre leurs études pendant au moins 3 mois (dont le tiers pour raisons de santé) contre 15 % des autres utilisateurs.

De ce fait ils sont plus nombreux à rencontrer des problèmes pour lire (20 % « parfois » ou « souvent », contre 12 % des non anciennement placés), pour écrire (27 % « parfois » ou « souvent » contre 17 %) ou pour calculer (31 % « parfois » ou « souvent » contre 15 %).

Afin de tenir compte de la structure particulière de l'ensemble des utilisateurs anciennement placés, en particulier de leur répartition par sexe et âge, on a réalisé une analyse logistique sur l'existence d'un travail au moment de l'enquête (« actuellement, travaillez-vous ? »). Dans l'étude de Lenz-Rashid (2006), avoir été placé n'a pas d'effet sur l'accès à l'emploi dans les trois mois suivant un stage pour jeunes sans domicile, dès lors que la santé est prise en compte.

Plusieurs modèles ont été testés. Le modèle le plus général fait intervenir l'âge, le sexe, le fait d'avoir été placé, d'avoir actuellement un hébergement « stable » au sens où les hébergés peuvent y rester pendant la journée (car ces hébergements s'accompagnent généralement d'une aide pour retrouver un travail et un logement personnel), d'avoir ou non rencontré sa famille ou eu un contact avec un de ses membres dans les 12 derniers mois et une variable équivalente pour les amis (car l'existence de liens familiaux ou amicaux peut conduire à disposer de plus d'informations sur les emplois disponibles) ; s'ajoutent également des variables indiquant des compétences, comme le diplôme et les difficultés rencontrées en lecture, écriture, calcul, ainsi que la santé perçue (tableau 5).

Pour l'ensemble des utilisateurs de services d'aide, avoir de 18 à 29 ans et un hébergement « stable » ont un effet positif sur l'emploi, alors que l'absence de famille, ou de contact et de rencontre avec la famille a un effet négatif, de même que le fait d'être en couple. L'absence d'amis ou de rencontres et de contacts avec eux n'a pas d'effet significatif au seuil de 5 % dans le modèle complet. Le placement n'a plus d'effet une fois introduites les variables de compétences. Les difficultés de calcul ont un effet significativement négatif et être sans diplôme un effet positif. Enfin, un état de santé (santé perçue) mauvais ou très mauvais a un effet négatif sur le fait d'avoir un emploi au moment de l'enquête. Quelques différences apparaissent entre les sexes : ainsi, pour les femmes, les rencontres avec la famille, la stabilité de l'hébergement et la santé ne jouent pas de rôle, mais le baccalauréat facilite l'accès à l'emploi (tableau 5).

Le « placement » ne jouerait donc un rôle qu'à travers la moins bonne formation et la santé plus dégradée des personnes anciennement placées, qui peuvent tenir tant au parcours de placement lui-même qu'aux motifs d'entrée en protection de l'enfance.

Le lien avec la protection sociale et les services d'aide

Au cours de leur prise en charge par l'ASE, les jeunes placés acquièrent une certaine connaissance des services sociaux, mais aussi un rejet de ces services et un désir de ne plus en

dépendre. Ainsi, d'après des entretiens auprès des anciennes résidentes d'un foyer socio-éducatif, un tiers refuserait de demander de l'aide en cas de problèmes financiers, préférant « se débrouiller seule » ou « demander un emprunt à la banque », un tiers demanderait en priorité de l'aide à son entourage et un tiers seulement s'orienterait vers les services sociaux (dont le service de suite du foyer) (Frechon, 2003, p. 358).

On peut donc se demander si la connaissance des services d'aide et la fréquentation des travailleurs sociaux dans leur jeunesse conduisent les personnes anciennement placées à les

Tableau 5
Analyse logistique de l'existence d'un travail actuel selon les caractéristiques socio-démographiques, la formation et la santé

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité
Âge						
18-29 ans	1,34	ns	1,678	+	1,375	+
30 ans ou plus	1	Ref.	1	Ref.	1	Ref.
Sexe						
Hommes					1	Ref.
Femmes					1,017	ns
Avoir été placé	0,866	ns	0,78	ns	0,843	ns
Avoir un hébergement stable	1,805	+++	0,979	ns	1,480	++
Vivre en couple	0,554	-	0,489	-	0,567	---
Avoir au moins un enfant de moins de 18 ans avec soi			1,211	ns		
Pas de famille, pas de contact ou rencontre avec famille dans les 12 derniers mois	0,51	---	0,656	ns	0,546	---
Pas d'amis, pas de contact ou rencontre avec amis dans les 12 derniers mois	0,706	ns	1,02	ns	0,846	ns
Diplôme						
Aucun diplôme	1,553	+	1,281	ns	1,442	++
CEP, BEPC	1,192	ns	0,541	ns	0,954	ns
CAP, BEP	1	Ref.	1	Ref.	1	Ref.
Bac ou plus	0,775	ns	2,565	+++	1,338	ns
Difficultés rencontrées parfois ou souvent						
Lecture	0,581	ns	0,924	ns	0,635	ns
Écriture	0,588	ns	0,832	ns	0,683	ns
Calcul	0,646	ns	0,36	--	0,500	---
État de santé						
Assez bon à très bon	1	Ref.	1	Ref.	1	Ref.
Mauvais ou très mauvais	0,284	---	0,899	ns	0,478	---

Note : ns : non significatif ; + ou - : significatif au seuil de 5 % ; ++ ou -- : significatif au seuil de 1 % ; +++ ou --- : significatif au seuil de 1 pour 1000.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, les hommes de 18 à 29 ans ont 34 % de chances de plus que les 30 ans et plus d'avoir un emploi à la date de l'enquête.

Champ : utilisateurs des services d'aide francophones nés en France qui ont le droit de travailler, hors ceux qui travaillent en échange d'un hébergement, 2 335 observations utilisées.

Source : Insee-Ined, SD2012.

fréquenter davantage, ou à obtenir l'accès à de meilleurs services, ou si, au contraire, ces personnes s'en détournent dès qu'elles sont sorties de placement. Firdion (2006) a ainsi montré à partir de l'enquête *SD2001* qu'avoir été placé avait une relation positive avec le recours à un bureau d'aide sociale.

Ce rapport à l'aide sociale peut dépendre du parcours antérieur. Ainsi, selon Muniglia et Rothé (2013), les jeunes en grande difficulté ont des rapports à l'aide sociale de quatre types, selon leur réseau relationnel et le moment de leur parcours où une rupture est survenue. Dans la « rupture protégée », qui concerne peu les jeunes anciennement placés, l'insertion professionnelle est difficile mais un entourage stable d'adultes apporte son aide. La relation aux dispositifs est alors facile et ces jeunes ont une image positive auprès des professionnels. Dans la « rupture sans filet », une précarité économique récente fait suite à une rupture biographique brutale, sans réseau relationnel sur lequel s'appuyer, par exemple lors de la fin de la prise en charge de l'ASE pour des jeunes ayant jusque-là un bon parcours scolaire. Le recours au système d'aide est alors accompagné de honte ; l'usage de « l'infra-assistance » (centres d'hébergement, etc.) apparaît stigmatisant. Enfin, la « rupture chronique » concerne des jeunes en forte précarité économique et dont les relations sont très fragiles depuis l'enfance. En échec scolaire, ils ont une formation faible. Une grande majorité de ces jeunes ont été placés. Ils se subdivisent en « marginaux » pour qui l'aide sociale est une ressource parmi d'autres et qui revendiquent un mode de vie alternatif, et en « instables » qui, s'ils ont été placés, ont eu des parcours de placement « très chaotiques ». Ces derniers utilisent l'aide sociale sans avoir renoncé à s'insérer. Il y aurait donc, du moins chez les anciennement placés les plus jeunes, des attitudes différentes envers le système d'aide.

Pour les sans-domicile francophones de *SD2012*, le recours aux droits et services a été étudié dans Legal (2015), qui a mis en évidence le rôle du type d'hébergement dans les démarches auprès des professionnels du secteur sanitaire et social, l'absence de perception de prestations pour 4 sans-domicile sur 10 (plutôt des étrangers et des jeunes), et le faible nombre de demandes dans le cadre du droit au logement opposable (Dalo). Ici, sur l'ensemble des utilisateurs des services d'hébergement et de restauration nés en France, nous étudierons si le placement a pu jouer un rôle sur le recours à la protection sociale et aux services d'aide.

Une meilleure couverture maladie mais une santé plus mauvaise

Plus jeunes, les utilisateurs anciennement placés devraient aussi être en meilleure santé ; or 36 % des anciennement placés, soit deux fois plus que les autres enquêtés de *SD2012* nés en France, déclarent un état de santé mauvais ou très mauvais. Ils sont aussi plus nombreux à déclarer souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé chroniques, à se sentir limités dans « les activités que les gens font habituellement » à cause d'un problème de santé ou d'un handicap, et à éprouver de la fatigue au cours de la journée.

Ces problèmes de santé peuvent être anciens, puisque 35 % des utilisateurs anciennement placés déclarent avoir eu un grave problème de santé avant 18 ans contre 17 % des autres utilisateurs. Leur santé psychique passée ou actuelle est aussi plus précaire : ils ont été beaucoup plus souvent hospitalisés en psychiatrie, que ce soit avant 18 ans ou après, ils ont plus souvent tenté de se suicider et souffrent davantage de dépression à l'âge adulte (tableau 4). Cette question de la santé a eu, et a encore, des répercussions sur leurs études et sur leur facilité à trouver et à conserver un travail.

L'absence de couverture maladie est rare, que les enquêtés aient été placés ou non (de l'ordre de 4 à 5 %). En revanche, pour ceux dont la couverture principale est assurée, la couverture complémentaire est plus fréquente chez les anciennement placés (88 %) que chez les autres (76 %) alors même qu'ils ont une situation d'emploi plus précaire. L'ASE inscrivant très fréquemment les jeunes à la CMU, on en retrouve les conséquences : les utilisateurs de services d'aide anciennement placés déclarent plus souvent relever de la CMU et moins de la Sécurité sociale que les autres.

Un hébergement plus stable

Dans *SD2012*, les situations de logement la veille de l'enquête peuvent être classées en trois catégories : les personnes locataires ou propriétaires (11 % des anciennement placés et 15 % des non anciennement placés) ; les personnes sans domicile, hébergées par un organisme d'aide ou sans-abri (80 % des anciennement placés et 71 % des non anciennement placés) ; et les personnes dans une autre situation « sans logement personnel », qu'elles soient en squat, dans un hôtel qu'elles paient elles-mêmes, ou

hébergées par des parents ou des amis (9 % des anciennement placés et 13 % des non anciennement placés).

Afin d'approcher la stabilité dans l'hébergement, on a distingué les lieux d'hébergement qui doivent être quittés le matin, et ceux où l'on peut rester la journée, qu'il s'agisse d'une chambre d'hôtel³, d'un logement ou d'une chambre dans un logement, d'une chambre ou d'un dortoir dans un centre collectif. On qualifiera cette deuxième situation d'hébergement « stable ». Il s'agit généralement de prises en charge plus longues et mieux encadrées. Parmi les utilisateurs de services d'aide qui ne sont ni locataires ni propriétaires, 76 % des utilisateurs anciennement placés sont dans cette situation relativement stable, contre 66 % des autres. Les utilisateurs anciennement placés sont aussi moins nombreux à être sans-abri : parmi les sans-domicile, 5 % des anciennement placés ont passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation, contre 9 % pour les non anciennement placés.

Une analyse logistique, portant sur les personnes ni propriétaires ni locataires, où la variable expliquée est « le fait d'être dans une situation d'hébergement stable, où l'on peut demeurer pendant la journée », fait apparaître comme facteurs favorisant cette prévalence le fait d'être une femme, de vivre en couple, d'être accompagné(e) d'enfants de moins de 18 ans, et d'avoir été placé(e) (tableau 6). On retrouve ici, outre un effet du placement, la priorité donnée aux enfants, aux femmes et aux familles (Marpsat, 1999 ; Guyavarch et Garcin, 2014). En revanche, avoir moins de 30 ans a un effet négatif.

Les hommes accompagnés d'enfants sont très peu nombreux, et presque toujours en couple, c'est pourquoi on a repris cette analyse par sexe, sans conserver la variable exprimant la présence d'enfants pour les hommes. Dans ce cas, l'effet du placement n'est pas significatif, seulement celui de l'âge et de la vie en couple. Pour les femmes, en revanche, l'âge n'est pas significatif, mais avoir été placée, être en couple, être accompagnée d'enfants de moins de 18 ans sont des facteurs favorisant un hébergement « stable ». Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, une femme accompagnée d'enfants a près de 5 fois plus de chances d'avoir accès à un hébergement « stable ».

Pour les hommes, si on reprend l'analyse séparément, d'une part pour les moins de 30 ans,

d'autre part pour les 30 ans ou plus, l'effet du placement apparaît chez les plus jeunes mais pas chez les plus âgés. Les jeunes hommes sortant de placement seraient donc plus souvent dans un hébergement « stable » que les autres jeunes, en lien avec les mesures prises par l'ASE pour cette période de leur vie, alors que cette différence entre placés ou non disparaîtrait aux âges plus élevés. On ne retrouve pas cet effet différencié selon l'âge pour les femmes : lorsqu'on analyse séparément la stabilité de l'hébergement pour les plus jeunes et pour les plus âgées, l'effet du placement disparaît, celui du couple subsiste seulement pour les plus âgées mais l'effet de la présence d'enfants accompagnant leur mère reste très fort.

Moins de démarches effectuées

Les sans-domicile peuvent bénéficier de différentes aides : les aides visant à l'insertion, qui font souvent suite à des démarches auprès des administrations (Caf, CPAM, MSA...) ; et les aides visant à la survie quotidienne, comme la possibilité de fréquenter un accueil de jour (où on peut laver son linge, se doucher etc.). Cette classification est bien sûr trop schématique, car professionnels et bénévoles travaillant en accueil de jour cherchent à rétablir le lien avec les utilisateurs et à améliorer leur situation.

Les enquêtés anciennement placés sont plus nombreux que les autres à n'avoir fait de démarches ni auprès de la Caf, ni auprès de la CPAM ou de la MSA dans les 12 derniers mois (53 % contre 45 %). Que l'on tienne compte ou non de leur présence dans un hébergement « stable », qui a un effet significativement positif sur le fait de mener des démarches, l'analyse logistique confirme ce résultat. Avoir moins de trente ans, être une femme, être hébergé de façon stable ont un effet positif ; avoir été placé un effet négatif. Si l'on se limite aux hommes, l'effet du placement n'est pas significatif, mais pour les femmes l'effet du placement sur les démarches reste négatif (tableau 6). Toutes choses égales par ailleurs, les femmes qui ont été placées ont donc tendance à éviter le contact avec les institutions envers lesquelles elles éprouvent peut-être une certaine lassitude.

3. En particulier, le cas de l'hôtel est très complexe et tout regroupement avec d'autres formes d'hébergement est imparfait, mais il y en a assez peu dans l'enquête parmi les nés en France (4 % des situations de logement la veille de l'enquête).

En revanche la fréquentation d'un accueil de jour n'est pas vraiment influencée par le placement : 21 % des anciennement placés contre 24 % des

autres sont allés dans un accueil de jour, une boutique-solidarité, un espace solidarité insertion (ESI) durant le mois précédant l'enquête.

Tableau 6

Analyse logistique de la probabilité d'être dans un hébergement stable, d'avoir effectué des démarches, ou de fréquenter un accueil de jour selon le placement et les caractéristiques sociodémographiques

	Hébergement stable		Démarches* (moins d'un an)		Accueils de jour (le mois précédent)	
	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité	Odds ratio	Significativité
Hommes et femmes 18 ans ou plus						
18-29 ans	0,778	–	1,261	+	1,03	ns
30 ans ou plus	1	Ref.	1	Ref.	1	Ref.
Femmes	1,664	+++	1,373	+++	0,703	--
En couple	3,137	+++	0,989	ns	0,665	–
Avec 1 enfant ou plus	4,866	+++	1,206	ns	0,38	---
Placement	1,406	++	0,598	---	1,116	ns
(hébergement stable)			1,482	+++	0,243	---
Hommes 18 ans ou plus						
18-29 ans	0,674	--	1,054	ns	1,124	ns
30 ans ou plus	1	Ref.	1	Ref.	1	Ref.
En couple	4,93	+++	3,074	+++	0,313	---
Placement	1,301	ns	0,85	ns	1,051	ns
(hébergement stable)			1,865	+++	0,281	---
Hommes 18 à 29 ans						
En couple	5,907	+++				
Placement	1,834	+				
Hommes 30 ans ou plus						
En couple	4,43	+++				
Placement	1,113	ns				
Femmes 18 ans ou plus						
18-29 ans	1,071	ns	1,468	+	0,918	ns
30 ans ou plus	1	ns	1	Ref.	1	Ref.
En couple	1,98	+	0,348	---	1,248	ns
Placement	1,739	+	0,556	---	0,38	--
Avec 1 enfant ou plus	5,201	+++	1,4	+	1,182	ns
(hébergement stable)			0,773	ns	0,161	---
Femmes 18 à 29 ans						
En couple	0,82	ns				
Placement	1,404	ns				
Avec 1 enfant ou plus	3,616	+++				
Femmes 30 ans ou plus						
En couple	3,844	++				
Placement	1,52	ns				
Avec 1 enfant ou plus	6,225	+++				

Note : ns : non significatif ; + ou – sign. au seuil de 5 % ; ++ ou -- significatif au seuil de 1 % ; +++ ou --- significatif au seuil de 1 pour 1000. Démarches : Caf, Caisse d'assurance maladie, MSA.

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, parmi les enquêtés, les 18-29 ans ont 26 % de chances de plus que les plus de 30 ans d'avoir fait des démarches dans l'année écoulée.

Champ : utilisateurs des services d'aide francophones nés en France ; hors propriétaires, locataires et bénéficiaires de logement de fonction pour l'hébergement.

Source : Insee-Ined, SD2012.

L'analyse logistique indique un effet négatif sur la fréquentation d'un accueil de jour du fait d'être une femme, en couple, accompagné(e) d'enfants, et d'avoir un hébergement « stable », le placement étant non significatif lorsque l'on prend en compte tous ces facteurs (tableau 6). D'une part, les personnes hébergées de façon plus stable trouvent sur leur lieu d'hébergement les mêmes services que dans un accueil de jour. D'autre part, il y a peu d'accueils réservés aux femmes et celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas en couple – et peut-être plus encore lorsqu'elles sont accompagnées d'enfants – peuvent hésiter à se rendre dans un accueil « tout public ». Lorsque l'on refait l'analyse logistique par sexe, les hommes conservent un effet négatif de l'hébergement « stable » et du fait d'être en couple ; les femmes ont toujours un effet négatif de la présence d'enfants et de l'hébergement « stable », mais l'effet du couple disparaît et le coefficient associé va plutôt dans le sens d'une fréquentation plus forte des accueils de jour.

Ainsi, par rapport aux enquêtés qui n'ont jamais été placés, les anciennement placés sont plus jeunes et comptent plus de femmes, en particulier chez les jeunes. De nombreux indicateurs font écho à leur passé difficile et à ses conséquences à l'âge adulte : plus nombreux à avoir connu un milieu familial marqué par la grande précarité (problèmes d'argent, alcoolisme, toxicomanie, emprisonnement...) conjugué ici à un climat maltraitant et conflictuel avec les parents lorsque ceux-ci ne sont pas totalement absents, plus de la moitié des anciennement placés utilisateurs de services d'aide ont connu un premier épisode de rue avant l'âge de la fin possible de la protection de l'enfance qui peut s'étendre jusqu'à 21 ans, les non anciennement placés étant moins nombreux à avoir connu la rue et de manière moins précoce. Sans pouvoir distinguer ce qui résulte des adversités du milieu familial et des effets mêmes du placement, au moment de l'enquête il apparaît que les anciennement placés ont un entourage familial plus restreint que les autres, celui-ci étant compensé partiellement par le réseau amical, notamment chez les plus jeunes. Hommes et femmes anciennement placés ont débuté leur descendance plus tôt et sont davantage en couple que les autres utilisateurs. De plus ils ont une santé plus altérée et une insertion professionnelle plus faible, conséquence de la faiblesse de leur bagage scolaire.

Toutefois et malgré ce cumul de difficultés, les anciennement placés ont une meilleure

couverture maladie, qui peut être la conséquence d'une politique de prise en charge particulière lorsqu'ils étaient à l'ASE, malgré leur situation face à l'emploi et une moindre disposition à faire des démarches administratives. Ils vivent plus souvent en hébergement « stable » et sont moins souvent sans abri que les autres. Ces différences peuvent être la conséquence d'une meilleure connaissance par les anciennement placés des dispositifs d'aide mais aussi de ce que la priorité de ces services stables est donnée aux femmes avec enfants, plus nombreuses parmi eux. En revanche, les anciennement placés entreprennent moins fréquemment certaines démarches administratives (Caf, CPAM, MSA) que les autres et vont un peu moins souvent dans les lieux d'accueil de jour. Ces différences face aux aides traduisent deux attitudes inverses parmi les anciennement placés, entre ceux dont le réseau institutionnel est encore fortement présent et ceux qui s'en écartent plus ou moins consciemment.

Au sein des utilisateurs anciennement placés, des parcours variés

Si les anciennement placés se distinguent des autres utilisateurs des services d'aide, ils diffèrent aussi entre eux, en particulier par leurs parcours de placement. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir été placées principalement en famille d'accueil et à ne jamais être retournées dans leur famille d'origine entre deux placements (tableau 7). Les âges au premier placement et à la sortie du placement sont très dispersés, mais les femmes ont été placées plus tardivement.

Comme dans l'ensemble des personnes placées (Boujut et Frechon, 2009), les hommes utilisateurs de services d'aide anciennement placés ont connu des parcours de placement plus longs que les femmes. Cette durée augmente avec l'âge des anciennement placés, surtout pour les femmes. On ne peut savoir, dans l'état des sources disponibles, s'il s'agit d'une modification des pratiques de placement ou si les personnes anciennement placées qui sont encore dans une situation difficile à un âge plus élevé, ou qui se retrouvent tardivement dans cette situation, ont des périodes de placement particulièrement longues.

Quatre classes d'utilisateurs des services ayant connu le placement

Pour mieux rendre compte de ces différences, on a effectué une analyse des correspondances multiples et une classification des parcours des anciennement placés de l'enquête SD2012, sur des variables décrivant ceux-ci : les âges de début et de fin du placement, sa durée réelle, le lieu principal où il s'est déroulé (famille d'accueil, foyer, alternance sur des durées équivalentes) et

le retour éventuel chez les parents entre deux placements. Dans l'analyse des correspondances, on a utilisé des variables supplémentaires illustratives, décrivant la situation sociodémographique, la santé, la situation de logement la veille de l'enquête et l'utilisation de diverses aides⁴.

4. Ces analyses ont porté sur les personnes anciennement placées n'ayant pas de valeurs manquantes aux variables décrivant leur trajectoire (520 personnes), d'où quelques différences avec les résultats antérieurs qui vont toutefois dans le même sens.

Tableau 7
Caractéristiques du placement pour les utilisateurs des services d'aide ayant été placés dans leur jeunesse

	En %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Lieu principal de placement			
Principalement en famille d'accueil	31	41	35
Principalement en institution ou foyer	52	50	51
Alternance entre famille d'accueil et foyer	18	10	14
Retour en famille entre deux placements			
Sans objet, parents décédés ou inconnus	5	3	4
Oui, à chaque fois ou presque	25	16	21
Oui, au début	9	22	15
Oui, à la fin	15	7	11
Non, jamais	45	53	48
Durée réelle du placement			
Moins d'un an	2	6	8
De 1 an à moins de 5 ans	22	23	28
De 5 ans à moins de 10 ans	23	33	40
10 ans ou plus	53	38	24
Moyenne	9,4 ans	8 ans	8,7 ans
Médiane	10 ans	5 ans	7 ans
Âge au premier placement			
À la naissance	8	7	8
1 à 5 ans	32	28	30
6 à 11 ans	32	17	25
12 à 17 ans	27	46	37
18 ans ou plus	0	0	1
Âge moyen	7,3 ans	9,3 ans	8,3 ans
Âge médian	6 ans	11 ans	8 ans
Âge à la fin du dernier placement			
Avant 12 ans	5	4	4
12 à 17 ans	38	39	39
18 ans	40	26	33
19 à 21 ans	18	31	24
Âge moyen	17,2 ans	17,7 ans	17,4 ans
Âge médian	18 ans	18 ans	18 ans

Note : trame grise si effectif de la case < 15.

Lecture : 31 % des hommes et 41 % des femmes placés dans leur enfance l'ont été principalement en famille d'accueil.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France qui ont été placés dans leur jeunesse.

Source : Insee-Ined, SD2012.

L'ensemble des trois premiers axes de l'analyse des correspondances explique 45,3 % de la variance totale : 20,6 % pour le premier, 14,7 % pour le deuxième, 10,0 % pour le troisième. Le premier axe oppose les parcours essentiellement en famille d'accueil, de durée très longue (10 ans ou plus) et avec des entrées en placement à un âge précoce (moins de 5 ans, y compris à la naissance), aux placements en foyer, avec entrée tardive, à 12 ans ou plus (figures I et II). Le deuxième axe oppose les placements de durées courtes (moins de 5 ans), avec entrée à l'adolescence ou plus tard, une sortie à 18 ans et sans retours dans la famille d'origine, à ceux débutant au niveau de l'école primaire (entre 6 et 11 ans), alternant famille d'accueil et foyers, avec retours dans la famille entre deux placements. Le troisième axe montre la diversité des parcours brefs, par l'opposition entre, d'une part, des entrées à la naissance, des durées de 1 à 5 ans et, d'autre part, des placements alternés et des entrées entre 1 et 5 ans, des durées de moins d'un an et des placements en foyer.

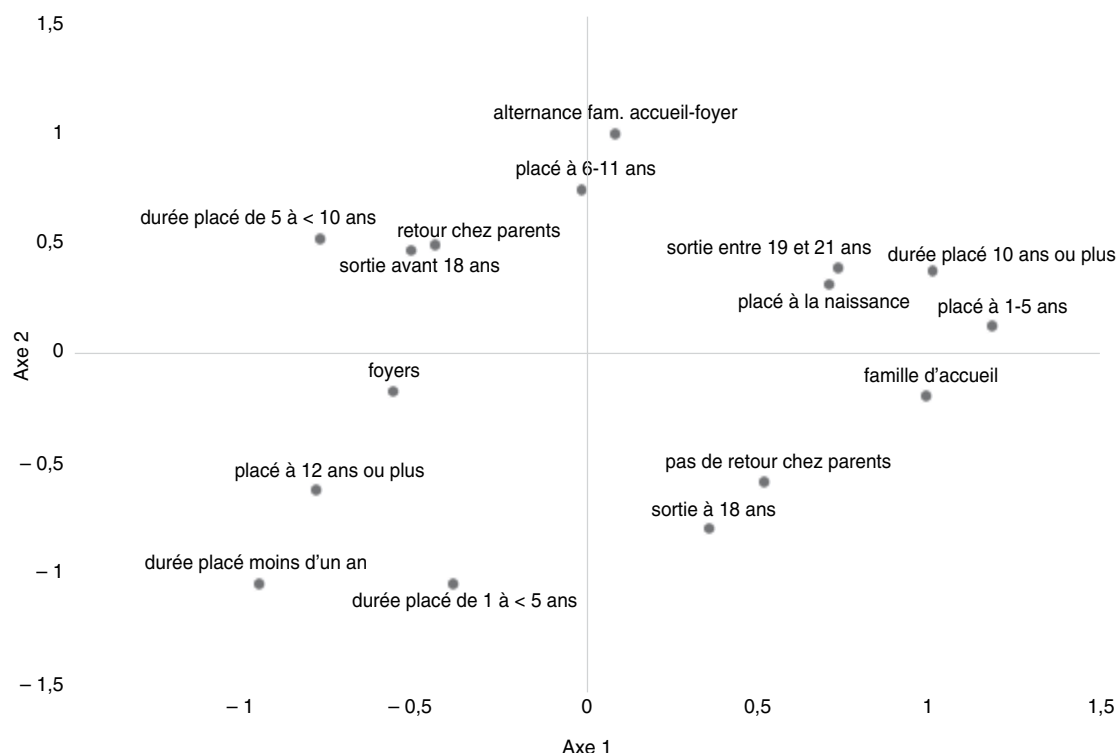
On a effectué une classification ascendante hiérarchique (méthode de Ward) sur les parcours, caractérisés par les mêmes variables et choisi de se limiter à quatre classes. Après consolidation, sur les 520 trajectoires analysées, 141 appartiennent à la classe 1, 117 à la classe 2, 156 à la classe 3 et 106 à la classe 4.

Après examen des distributions des caractéristiques des trajectoires selon la classe, on a nommé ces classes selon les caractéristiques les plus fréquentes des personnes et des parcours qui les constituent : « placement ponctuel à l'adolescence » (classe 1), « placement à la (pré)adolescence avec retours en famille et sortie précoce » (classe 2), « placement long en famille d'accueil, sans retours » (classe 3) et « parcours sinueux » (classe 4) (annexe 2).

Classe 1 « placement ponctuel à l'adolescence »

Les enquêtés de cette classe ont connu un placement relativement tardif (à 12 ans ou plus

Figure I
Variables actives de l'analyse des correspondances



Lecture : sur le plan formé des deux premiers axes de l'analyse factorielle, les personnes placées en famille d'accueil se projettent à droite de l'axe 1 près de celles placées à la naissance ou avant 5 ans, n'étant pas retournées dans leur famille entre deux placements, et sorties de placement à 18 ans ou de 19 à 21 ans. A l'opposé de l'axe 1, les personnes placées en foyer se projettent près de celles placées à 12 ans ou plus, ayant effectué des retours chez leurs parents entre deux placements, et sorties avant 18 ans.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France qui ont été placés dans leur jeunesse.
Source : Insee-Ined, SD2012.

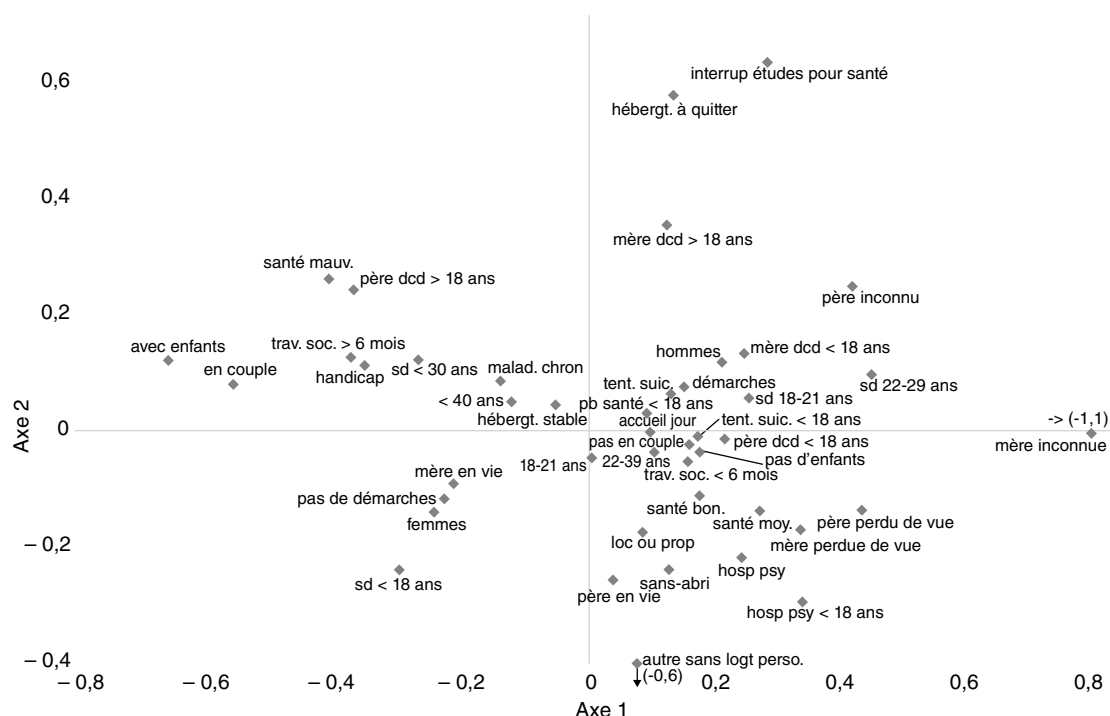
pour 82 % d'entre eux) et court (moins de 5 ans pour les 2/3). Ils sont sortis de placement à 18 ans ou après, ont surtout été placés en foyer et sont peu retournés dans leur famille d'origine entre deux placements. Si un sur quatre n'a jamais connu la rue, c'est dans cette classe qu'ils sont les plus nombreux à avoir eu un épisode de rue avant 18 ans (38 %). Ces personnes sont pour moitié des femmes, généralement sans enfants et ne sont pas en couple. Comparativement aux autres classes, ils sont plus jeunes ce qui explique sans doute que leurs parents soient encore souvent en vie. Les tentatives de suicide et les fugues avant 18 ans y sont fréquentes ainsi que les hospitalisations en hôpital psychiatrique (41 %, dont 32 % avant 18 ans). Toutefois, 8 sur 10 se déclarent actuellement en bonne santé et ces personnes ont un travail un peu plus souvent que la moyenne. Leur fréquentation des accueils de jour, les rencontres avec un travailleur social et l'accomplissement de démarches (Caf, Sécurité sociale...) sont relativement fréquents. Au moment de l'enquête, ils sont plus nombreux à ne pas avoir de logement personnel

(hôtel, squat, hébergement par un tiers), sans être « sans-domicile » au sens strict de SD2012.

Classe 2 « placement à la (pré)adolescence, avec retours en famille et sortie précoce »

Ce type de parcours débute après la petite enfance (pour 29 % entre 6 et 11 ans, pour 69 % plus tard) et dure assez longtemps (de 5 à 10 ans pour 60 % d'entre eux). Sorties de placement de façon précoce (avant 18 ans), ces personnes ont été placées essentiellement en foyer (81 %), mais avec des retours en famille entre deux placements (79 %). Parmi les plus nombreuses des 4 classes à avoir connu la rue (88 %), elles s'y sont retrouvées pour la première fois plutôt avant 18 ans (28 %) ou après 30 ans (41 %). Cette classe compte le plus fort pourcentage de femmes, de personnes en couple et de personnes accompagnées d'enfants ; ce sont aussi les enquêtés les plus âgés (55 % de 40 ans ou plus). Leur mère est souvent encore en vie, mais la moitié ont perdu leur père. Leur santé actuelle est souvent mauvaise, elles déclarent souvent

Figure II
Variables supplémentaires de l'analyse des correspondances



Lecture : au regard des figures I et II, les personnes ayant une mère inconnue sont du même côté que celles en famille d'accueil, alors que celles dont la mère est encore en vie se projettent du côté des personnes en foyer. Pour plus de détail des libellés des variables voir tableau en annexe 2.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France qui ont été placés dans leur jeunesse.

Source : Insee-Ined, SD2012.

souffrir d'une maladie chronique ou être limitées dans leurs activités par une maladie ou un handicap. Comparativement, leur fréquentation des accueils de jour, des travailleurs sociaux et leur accomplissement de démarches y sont les plus faibles des trois classes, bien qu'elles soient plus souvent au chômage. La proportion de personnes en hébergement stable y est la plus forte.

Classe 3 « placement long en famille d'accueil, sans retours »

Ce type de parcours est particulièrement long (10 ans ou plus pour 93 % d'entre eux). Débuté tôt et fini tard, il s'est déroulé essentiellement en famille d'accueil (69 %) sans retour dans la famille (75 %) entre deux placements. L'une des raisons en est peut-être l'absence de famille d'origine, puisque cette classe est caractérisée par un fort pourcentage de mères inconnues (19 %) et de pères décédés avant les 18 ans de l'enquêté (18 %) ou inconnus (21 %). S'ils sont les plus nombreux à ne pas avoir connu la rue (31 %) et ont eu très rarement un tel épisode avant 18 ans, 32 % se sont trouvés sans abri pour la première fois entre 18 et 21 ans, soit relativement tôt après l'arrêt du placement. Très peu sont accompagnés d'enfants ou en couple, et ce sont pour les deux tiers des hommes. Les hospitalisations en psychiatrie y sont assez nombreuses, y compris avant 18 ans. Comparativement aux autres classes, leur fréquentation des accueils de jour est un peu plus faible, mais les trois quarts ont rencontré un travailleur social dans les 6 derniers mois et 62 % ont fait des démarches.

Classe 4 « parcours sinueux »

Ces parcours sont également des parcours longs (10 ans ou plus pour les 3/4) mais ils se sont achevés de façon précoce (avant 18 ans pour 80 % d'entre eux). Ils sont aussi caractérisés par des changements fréquents : alternances entre familles d'accueil et foyers et retours dans la famille d'origine. Les plus nombreux à avoir connu la rue (89 %), ils se sont souvent retrouvés sans abri pour la première fois avant 21 ans (65 %). C'est une classe jeune, plutôt masculine et composée de personnes isolées. Malgré leur jeunesse, ces enquêtés sont nombreux à déclarer leur mère décédée après leurs 18 ans. Ils ont souvent eu des problèmes de santé graves avant 18 ans, ou ont dû interrompre leurs études pour raisons de santé. Toutefois, 8 sur 10 se déclarent actuellement en bonne santé. C'est dans cette classe que les tentatives de suicide sont les plus nombreuses, touchant 50 % des enquêtés, dont 48 % avant 18 ans. Ils sont aussi plus nombreux à avoir

fait des fugues avant 18 ans, deux éléments qui conduisent souvent à une rupture ou une réorientation de placement. Il y a également le plus fort pourcentage de personnes dormant dans des services d'hébergement (et surtout dans ceux qu'on doit quitter le matin), de personnes fréquentant les centres d'accueil de jour (35 %) et effectuant des démarches auprès des administrations (80 %).

Selon Muniglia et Rothé (2013), les jeunes anciennement placés auraient des usages diversifiés du système d'aide selon leur trajectoire antérieure et leur réseau actuel de relations. Nous constatons le même type de résultat sur les utilisateurs anciennement placés, et en particulier sur les personnes au « parcours sinueux », qui se rapprochent des « instables » de Muniglia et Rothé.

Les utilisateurs anciennement placés ont ainsi connu des parcours de placement de quatre types : *les placements ponctuels à l'adolescence*, où la première période de rue a plus souvent précédé les 18 ans ; *les placements à la (pré)adolescence avec retour en famille et sortie précoce*, pour lesquels la première période de rue est soit précoce soit relativement tardive (à l'âge adulte, en tant qu'utilisateurs des services d'aide, ils font moins de démarches que dans les autres classes) ; *les parcours longs en famille d'accueil sans retour dans la famille d'origine* : les personnes concernées ont éprouvé des difficultés à opérer la transition à la fin du placement alors qu'elles n'avaient pas connu ces problèmes de logement auparavant. Enfin *les parcours sinueux* : le parcours de protection a été particulièrement précaire pendant l'enfance et continue à l'être à l'âge adulte, constituant une forme d'errance institutionnelle. Il semblerait que les personnes ayant eu ce type de parcours aient été particulièrement vulnérables sur le plan de la santé (psychique) durant l'enfance. Pour les deux derniers types de parcours, il manque sans doute un filet de sécurité à la sortie du placement. Ce sont ces deux derniers types de parcours qui ont incité la plupart des auteurs travaillant sur les personnes ayant été placées et se retrouvant sans domicile à se concentrer sur les épisodes sans logement consécutifs à la sortie de la protection de l'enfance.

La perte de logement des personnes placées : consécutive à la sortie du placement ?

Dans cette dernière partie, nous passerons en revue les travaux portant sur la

précarité résidentielle à la sortie du placement et leurs principales conclusions, puis l'on examinera, pour les anciennement placés de *SD2012*, la relation chronologique entre leur période de placement et une éventuelle période sans abri (c'est-à-dire dans la rue ou un autre lieu non prévu pour l'habitation).

Une prise d'autonomie difficile

De nos jours, le marché du travail est peu favorable aux jeunes. La durée des études s'allonge et souvent le départ de chez les parents précède la fin des études et l'accès à un emploi stable (Van de Velde, 2008 ; Sebille, 2009). Dans ces conditions, les parents poursuivent leur soutien matériel dans les premières étapes de la vie adulte, que ce soit financièrement ou par un hébergement entre deux logements autonomes. Cette entraide familiale est socialement différenciée, les enfants de cadres et de membres des professions intermédiaires pouvant plus facilement accéder à un logement autonome avant d'acquiescir l'autonomie financière. La crise économique de 2008 a rendu encore plus difficile le départ du domicile familial, en particulier pour les jeunes sans emploi (Portela et Dezenaire, 2014).

Malgré le travail de préparation à la sortie du placement que réalisent de nombreuses institutions de protection de l'enfance, les mesures de prises en charge cessent entre 17 et 21 ans, un âge inférieur à celui auquel la plupart des jeunes sont complètement autonomes dans la société actuelle. Par ailleurs, les jeunes placés quittent souvent l'école à 16 ans, âge de fin de la scolarité obligatoire en France, ou peu de temps après. Sur un champ différent du nôtre, celui des jeunes hébergés un jour donné dans un établissement de l'ASE, Thierry Mainaud (2013) a montré qu'à 16 ans, ils sont 15,9 % à avoir arrêté leurs études contre 5,8 % des jeunes du même âge. Par ailleurs, parmi ceux scolarisés dans le second cycle, 78 % suivent un enseignement professionnel (contre 48 % des jeunes de second cycle dont la personne responsable est ouvrière), généralement court ; d'après Mainaud, ce choix, anticipant la fin de la prise en charge par l'ASE, peut venir à la fois des jeunes eux-mêmes et des incitations de leurs éducateurs.

De ce fait, ne disposant généralement pas d'un réseau familial susceptible de leur venir en aide et souvent moins diplômés, les jeunes qui atteignent l'âge de sortie du placement sont particulièrement vulnérables et peinent à trouver un emploi et un logement stable. Inversement, ne pas avoir de logement stable est un frein pour

trouver un emploi ou poursuivre une formation. Toutefois, d'un pays à l'autre, ces difficultés peuvent différer selon la conception des politiques sociales (Robin, 2009) : dans son étude comparée de la jeunesse en Europe, Cécile Van de Velde montre, au travers de quatre sociétés analysées (le Danemark, le Royaume-Uni, la France et l'Espagne), que ce passage à l'âge adulte prend des chemins différents selon les modes d'intervention publique, les systèmes éducatifs et les cultures familiales de ces pays (Van de Velde, 2008). En France, où la formation initiale joue un rôle de premier plan, les jeunes accèdent à l'indépendance de façon progressive, à l'issue d'un long parcours : ils quittent le domicile familial plus tôt que dans les autres pays latins mais acquièrent une stabilité professionnelle effective plus tard. Par ailleurs, l'État français pratique une politique hybride d'intervention en faveur des jeunes adultes qui légitime en priorité la prise en charge parentale des études et de la phase d'intégration professionnelle, alors que le droit à l'indépendance n'est que faiblement institutionnalisé avant 25 ans⁵. À l'inverse, au Danemark, l'État a mis en place un système garantissant l'indépendance financière des jeunes, étudiants ou chômeurs, à partir de leur majorité.

Des mesures pour favoriser la prise d'autonomie

La constatation de ces difficultés à la sortie du placement a conduit à des mesures, locales ou nationales, expérimentales ou non, pour faciliter la prise d'autonomie : en Angleterre et au Pays de Galles, depuis le *Homelessness Act* de 2001-2002, les jeunes sans logement ayant été placés figurent parmi les personnes que leur « vulnérabilité » rend prioritaires pour un relogement (*statutory homeless*) (Marpsat, 2009). Dès 1995, Biehal *et al.* ont étudié certaines de ces mesures (*care leaving schemes*) pour le Royaume-Uni ; plus récemment, on se reportera à Davison et Burris (2014), Dworski *et al.* (2012), Dworski et Courtney (2010) pour les États-Unis ; Stein (2006) pour le Royaume-Uni. Néanmoins, le morcellement des mesures, qui ciblent chaque fois un public particulier, a pour conséquence un éclatement de la catégorie de la jeunesse en difficulté et une absence de politique globale (Loncle, 2010 ; Robin et Oehme, 2010). Pour la France, un certain nombre de ces dispositifs expérimentaux sont exposés dans

5. Par exemple par l'octroi d'allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'enfant, l'existence de bourses étudiantes dépendantes des revenus parentaux, l'exclusion des 18-24 ans du droit au revenu minimum.

les rapports de l'Oned (Robin, 2009 ; Capelier, 2014). Malgré des expérimentations qui ne touchent qu'un nombre restreint de jeunes, il n'existe pas en France de politiques prioritaires destinées aux anciens placés. La prolongation de l'aide aux jeunes majeurs est avant tout centrée sur la préparation à l'insertion professionnelle, et laisse souvent de côté les jeunes les plus vulnérables, sortis prématurément du dispositif scolaire ou cumulant d'autres difficultés, comme des problèmes de santé ou de « comportement » (Frechon, 2009 ; Muniglia, Rothe et Thalineau, 2012).

Les épisodes de rue : pas toujours à la sortie du placement

Pour les anciens placés qui ont connu au moins une période de rue, la première de ces périodes peut précéder le premier placement, avoir été vécue entre deux placements, ou succéder au dernier. On examine ici l'enchaînement des périodes de placement et du premier épisode de rue, défini à partir de l'âge auquel les personnes déclarent avoir dormi dans « la rue, ou un lieu public, un abri de fortune, une halte de nuit sans couchage », parce qu'elles n'avaient pas de logement à elles. Pour cela on utilise les âges au début et à la fin du placement ainsi que celui au début de la première période de rue. On rappelle qu'il s'agit ici des personnes anciennement placées enquêtées dans des services d'hébergement ou de distribution de repas lors de *SD2012*, et non de l'ensemble des personnes ayant connu le placement. On parle ici de ces utilisateurs quel que soit leur âge actuel.

On distingue quatre grandes catégories parmi les utilisateurs de services d'aide qui ont été placés : ceux qui n'ont jamais connu la rue ; ceux qui ont connu la rue pour la première fois avant d'être placés ou l'année de leur placement, pour qui la précarité résidentielle peut avoir motivé le placement ; ceux qui se sont retrouvés dans la rue durant la période globale de prise en charge, par exemple entre deux placements, ou lors de fugues : dans *ELAP1*, 20 % des jeunes de la cohorte ont été déclarés en fugue au moins une fois pendant le placement (Frechon, 2009, p. 63 ; et annexe 3) ; ceux qui se retrouvent dans la rue pour la première fois après le placement, soit l'année de la sortie soit plus tard. On ne dispose que des années, donc, lorsque deux événements surviennent la même année, leur ordre n'est pas évident. De plus, ceux qui se sont retrouvés dans la rue pour la première fois avant ou pendant leur période de placement ont pu l'être de nouveau peu de temps après la sortie.

6 % des anciennement placés enquêtés dans *SD2012* se sont retrouvés dans la rue pour la première fois l'année de leur prise en charge par la protection de l'enfance ou même avant, 21 % pendant leur période de prise en charge, 11 % l'année de sortie de leur placement, 41 % après la fin de leur placement (tableau 8). Parmi les anciennement placés qui ont connu leur première période de rue l'année de sortie de leur placement ou plus tard, celle-ci débute moins d'un an après la sortie du placement pour 21 % d'entre eux, alors que pour 39 % il s'est écoulé au moins 10 ans. Et même si la totalité des 27 % qui ont eu leur première période de rue avant ou pendant le placement en avait encore une dans l'année suivant la sortie, on arriverait à un maximum de 38 % des anciennement placés enquêtés qui se seraient retrouvés dans la rue moins d'un an après la sortie du placement. On est donc loin d'une coïncidence entre la sortie du placement et le passage par la rue.

L'examen de la chronologie entre le premier épisode de rue et la sortie de placement permet donc d'invalidier le fait que cet épisode coïnciderait toujours avec cette sortie. En effet, d'une part, certains anciennement placés ont connu la rue avant ou pendant la période de placement, d'autre part certains ont vécu ce premier épisode bien après le placement. Cependant la période de la sortie reste un moment critique pour les jeunes placés, même si d'autres périodes de la vie sont aussi en jeu. Par ailleurs, on a évoqué plus haut la porosité des institutions des deux champs d'aide, la protection de l'enfance et l'aide d'État aux sans-domicile, qui font en partie appel aux mêmes lieux d'hébergement (CHRS, centres maternels...). Cette porosité apparente cache peut-être une frontière hermétique entre deux mondes : absence ou faiblesse des partenariats, absence de continuité dans l'aide alors que les jeunes placés, faiblement diplômés, ne peuvent, à 18 ou 21 ans, subvenir à leurs besoins résidentiels sans le soutien de la famille.

* *
*

Cet article aborde un thème à la fois insuffisamment exploré et suscitant une crainte de la part des professionnels de la protection de l'enfance et des jeunes placés : que vont-ils devenir après le temps du placement ? En étudiant qui sont, à un moment donné, les utilisateurs, anciennement placés, de services d'aide, on encourt le risque d'une lecture inversée des résultats. Fort

heureusement, tous les jeunes placés ne deviendront pas sans-abri mais nous ne disposons actuellement d'aucune étude en France nous permettant de connaître la proportion d'anciens placés qui ont connu des périodes de précarité résidentielle allant jusqu'au sans-abrisme. Une meilleure connaissance des différences entre les personnes anciennement placées ayant connu une situation de logement précaire et celles ayant toujours disposé d'un logement, c'est-à-dire des facteurs préservant de la précarité résidentielle et économique, nécessiterait que l'on pose la question du placement dans l'enfance et de périodes éventuelles de précarité résidentielle dans une enquête en population générale. Il s'agit de questions sensibles qui ne peuvent être posées sans justification ; la proportion importante de sans-domicile

ayant été placés contribue à l'intérêt d'ajouter des questions sur le placement dans certaines enquêtes portant sur les difficultés rencontrées à l'âge adulte.

Dans cette attente, l'étude présentée ici permet de mieux connaître les caractéristiques des anciens placés adultes, actuellement dans une situation de logement précaire eu égard à leur parcours antérieur de placement, et nous permet de formuler quelques hypothèses. Les jeunes connaissant un parcours long en protection de l'enfance ont probablement un risque plus important de connaître la précarité résidentielle que des jeunes dont le passage par l'ASE est temporaire et dont la famille constitue encore un support. Il apparaît aussi que la sortie de placement s'est

Tableau 8

Première période sans domicile et entrée et sortie du placement des utilisateurs de services d'aide anciennement placés

En %

Première période de rue	
N'a jamais connu la rue	19
Rue avant placement	2
Rue la même année que le début du placement	4
Rue pendant le placement	21
Rue la même année que la fin du placement	11
Rue après le placement	41
A connu la rue mais date manquante	2
Première période en service d'hébergement (SH)	
N'a jamais vécu en SH	7
SH avant placement	0
SH la même année que le début du placement	1
SH pendant le placement	2
SH la même année que la fin du placement	9
SH après le placement	75
A vécu en SH mais date manquante	5
Première période sans domicile (SD)	
N'a jamais été SD	1
SD avant placement	2
SD la même année que le début du placement	4
SD pendant le placement	22
SD la même année que la fin du placement	15
SD après le placement	55
A été SD mais date manquante	1

Note : trame grise si effectif de la case < 15.

Lecture : 19 % des utilisateurs de services d'aide anciennement placés n'ont jamais connu la rue.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones nés en France anciennement placés, qui donnent un âge de début et de fin de placement (n = 554).

Source : Insee-Ined, SD2012.

plus fréquemment réalisée à l'âge de 18 ans, c'est-à-dire sans prolongation par un contrat « jeunes majeurs » dont on connaît maintenant les caractéristiques filtrantes liées à la contractualisation de cette mesure ; en d'autres termes, la prolongation de l'aide au-delà de 18 ans n'est accordée que lorsque les jeunes sont dans un processus d'insertion, laissant ainsi de côté ceux qui ne le sont pas. Comme l'ont observé d'autres auteurs (par exemple Dworski *et al.*, 2013), les jeunes ayant eu des parcours « sinueux » faits de nombreuses ruptures de prise en charge causées par, ou entraînant des, événements de vie marquants (fugues, tentatives de suicide, maladie grave, etc.) ont aussi des risques plus importants de connaître la précarité résidentielle au cours de leur vie adulte, mais les jeunes placés en famille d'accueil ne sont pas non plus exempts de ce risque. C'est donc la notion d'entourage qu'ils ont pu ou non pérenniser au cours de leur prise en charge qui est en jeu lors de leur vie adulte (Muniglia et Rothé, 2013). En comparant les personnes utilisatrices de services d'aide entre elles, celles qui ont connu le placement ont un entourage familial plus faible ; et si l'entourage amical vient compenser en partie cette faiblesse, est-il suffisamment solide pour servir de filet de sécurité ? De plus, le niveau scolaire des anciens placés utilisant les services d'aide aux sans-domicile est particulièrement faible et cela malgré de longues années en protection de l'enfance. Qu'il s'agisse de retards scolaires accumulés avant le placement ou d'échecs répétés une fois placés, les âges limites de la protection de l'enfance (18 ans, 21 ans au maximum) ne permettent pas d'envisager des rattrapages du

niveau exigé par la démocratisation scolaire, d'autant plus lorsque la sortie de placement se réalise avant 18 ans.

L'étude de la sortie du placement lorsque les jeunes placés atteignent l'âge limite est relativement peu avancée en France, et les facteurs qui facilitent cette sortie ne sont pas encore bien connus. On disposera bientôt avec les deux vagues de la phase 2 de l'*Enquête longitudinale sur l'autonomie après le placement (ELAP)* d'une réponse sur les premiers mois suivant le placement. Si le passage par une période de précarité économique et résidentielle à la sortie du placement se trouve confirmé, quelles mesures d'accompagnement à la sortie permettraient-elles de l'éviter ?

Par ailleurs, si les personnes anciennement placées n'ont pas nécessairement connu une période de précarité résidentielle juste à la sortie du placement, elles se trouvent toutefois surreprésentées parmi les personnes faisant appel aux services d'aide enquêtés en 2012, même à un âge plus avancé. De même, elles sont surreprésentées dans d'autres situations difficiles : ainsi 10 % des enquêtés bénéficiaires des minima sociaux en 2006 avaient été placés dans leur jeunesse dans une famille d'accueil, un foyer ou une institution spécialisée, contre environ 2 % dans l'ensemble de la population (Nivière *et al.*, 2008). Cette surreprésentation se vérifie pour toutes les situations de logement des bénéficiaires et est d'autant plus forte que leur situation est précaire. Dans tous les cas, il reste au moins une partie des anciens placés qui connaissent de grosses difficultés de logement, parfois bien après le placement. □

BIBLIOGRAPHIE

Bender K., Yang J., Ferguson K. et Thompson S. (2015), « Experiences and needs of homeless youth with a history of foster care », *Children and Youth Services Review*, n° 55, pp. 222-231.

Berger M. (2002), « L'échec de la protection de l'enfance en danger, ou l'impossible changement », *Devenir*, n° 3 (vol. 14), pp. 197-238.

Biehal N., Clayden J., Stein M. et Wade J. (1995), *Moving On: young people and leaving care schemes*, Londres, HMSO.

Borderies F. et Trespeux F. (2011), « Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2009 », *Document de travail Drees*, Série statistiques, n° 156, p. 119.

Boujut S. et Frechon I. (2009), « Inégalités de genre en protection de l'enfance », *Revue de droit sanitaire et social*, n° 6, pp. 1003-1015.

Brousse C., Guiot de la Rochère B. et Massé E. (2002), « L'enquête de l'Insee auprès des usagers des services d'hébergement et de distribution de

repas chauds : une méthodologie inédite pour étudier la population des sans-domicile », *Courrier des statistiques*, n° 104, décembre, pp. 33-39.

Brousse C., Guiot de La Rochère B. et Massé E. (2006), *L'enquête sans-domicile 2001*, coll. Insee-Méthodes, n° 116, Insee.

Capelier F. (2014), *Revue de littérature. L'accompagnement vers l'autonomie des jeunes sortant du dispositif de protection de l'enfance*, octobre, Oned.

Clanché F. (1998), « Le classement des situations de logement : les sans domicile dans des nomenclatures générales », *Sociétés contemporaines*, n° 30, avril, pp. 181-196.

Courtney M. E., Piliavin I., Grogan-Kaylor A. et Nesmith A. (2001), « Foster Youth Transitions to Adulthood: a Longitudinal View of Youth Leaving Care », *Child Welfare*, vol. LXXX, n° 6, novembre-décembre.

Courtney M. E., Dworsky A., Brown A., Cary C., Love K. et Vorhies V. (2011), *Midwest Evaluation of the Adult Functioning of Former Foster Youth: Outcomes at Age 26*, Chicago, IL, Chapin Hall at the University of Chicago.

Daining C. et DePanfilis D. (2007), « Resilience of youth in transition from out-of-home care to adulthood », *Children and Youth Services Review*, n° 29, pp. 1158-1178.

Davison M. S. et Burris E. W. (2014), « Transitioning Foster Care Youth and Their Risk for Homelessness: Policy, Program, and Budgeting Shortcomings », *Human Welfare*, vol. 3, issue 1, pp. 22-33.

Dworski A. et Courtney M. (2010), « Assessing the Impact of Extending Care beyond Age 18 on Homelessness: Emerging Findings from the Midwest Study », *Chapin Hall Issue Brief*, mars.

Dworski A., Dillman K.-N., Dion M. R., Coffee-Borden B. et Rosenau M. (2012), *Housing for Youth Aging Out of Foster Care. A Review of the Literature and Program Typology*, Mathematica Policy Research, Washington DC.

Dworski A., Napolitano L. et Courtney M. (2013), « Homelessness During the Transition From Foster Care to Adulthood », *Research and Practice*, Supplement 2, vol. 33, n° S2, pp. S318-S323.

Étiemble A. (2004), « Quelle protection pour les mineurs isolés en France ? », *Hommes et migra-*

tions, Enfants sans frontières, n° 1251, septembre-octobre, pp. 9-22. Téléchargeable sur http://www.hommes-et-migrations.fr/docannexe/file/1333/dossier_1251_dossier_1251_9_22.pdf.

Firdion J.-M. (2004), « Foster care », dans *Encyclopedia of Homelessness*, David Levinson (dir), vol. 1, Thousand Oaks, Sage Publications, pp. 167-171.

Firdion J.-M. (2006), « Influence des événements de jeunesse et héritage social au sein de la population des utilisateurs des services d'aide aux sans-domicile », *Économie et Statistique*, numéro spécial « sans domicile », présentation des résultats de l'enquête SD2001, n° 391-392, pp. 85-114.

Firdion J.-M. et Parizot I. (2010), « Le placement durant l'enfance et le risque d'exposition aux violences à l'âge adulte », dans Beck F., Cavalin C. et Maillochon F. (dir.), *Violence et santé en France : état des lieux*, Drees, collection Études et Statistiques, pp. 125-138.

Frechon I. (2001), « Être placées à l'adolescence... et après ? », *Études et Recherches*, n° 4.

Frechon I. (2003), *Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*, thèse de sociologie et démographie sociale, Paris X-Nanterre.

Frechon I. (2005), « Chapitre 2 : la mise en cohérence des données chiffrées en matière d'enfance en danger », dans Oned, *Premier rapport annuel au Parlement et au Gouvernement de l'observatoire national de l'enfance en danger*, La Documentation française, Paris, pp. 36-54.

Frechon I. (2013), « Processus d'entrée et de sortie d'une situation de vulnérabilité. Le cas des "enfants placés" et des "sans-domicile" », dans Bresson M., Geronimi V., Pottier N. (dir.), *La vulnérabilité : questions de recherche en sciences sociales*, Fribourg, Academic Press, pp. 107-122.

Frechon I. (dir.) (2009), *Les politiques sociales à l'égard des enfants en danger, trajectoires des prises en charge par la protection de l'enfance dans deux départements d'une cohorte de jeunes ayant atteint 21 ans*, Rapport de recherche, Paris, Mire-Drees.

Frechon I. (2005), « Stratégies féminines d'entrée dans la vie adulte après un placement à l'adolescence », dans E. Callu, J. P. Jurmand et A. Vulbeau (dir.), *La place des jeunes dans la cité*, tome 2, Paris, L'Harmattan, pp. 215-232.

- Frechon I. et Robette N. (2013)**, « Les trajectoires de prise en charge par l'aide sociale à l'enfance de jeunes ayant vécu un placement », *Revue française des affaires sociales*, vol. 1, n° 1-2, pp. 122-143.
- Goyette M. et Turcotte M.-E. (2011)**, « Dynamiques de continuité dans les trajectoires d'autonomisation des jeunes femmes », dans M. Goyette, A. Pontbriand et C. Bellot (dir.), *Les transitions à la vie adulte des jeunes en difficulté, Concepts, figures et pratiques*, Presses de l'Université de Québec, coll. Problèmes sociaux et interventions sociales, pp. 91-113.
- Guyavarch E. et Garcin E. (2014)**, « Publics hébergés par le 115 de Paris : une forte progression des familles », *Informations sociales*, n° 182, pp. 142-149.
- Legal A. (2015)**, « Le recours aux prestations et services de protection sociale des personnes sans domicile », *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*, Drees.
- Lenz-Rashid S. (2006)**, « Employment experiences of homeless young adults: Are they different for youth with a history of foster care? », *Children and Youth Services Review*, n° 28, pp. 235-259.
- Loncle Patricia (2010)**, *Politiques de jeunesse. Les défis majeurs de l'intégration*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (PUR), collection Res Publica.
- Mainaud T. (2013)**, « Échec et retard scolaire des enfants hébergés à l'ASE », *Études et Résultats*, n° 845, Drees.
- McDowall J. J. (2010)**, « Experiences of homelessness by care leavers in Australia », dans *Parity*, numéro spécial *Leaving Care and Homelessness*, vol. 23, n° 5, chap. 2, pp. 12-13.
- Marpsat M. (1999)**, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, pp. 885-932.
- Marpsat M. (2006)**, « Une forme discrète de pauvreté : les personnes logées utilisant les distributions de repas chauds », *Économie et Statistique*, numéro spécial « sans domicile », présentation des résultats de l'enquête SD2001, n° 391-392, pp. 65-84.
- Marpsat M. (2009)**, « Les définitions des sans-domicile en Europe : convergences et divergences », *Courrier des statistiques*, n° 126, janvier-avril, pp. 49-58.
- Marpsat M., Arduin P. et Frechon I. (2003)**, « Aspects dynamiques de la situation des personnes sans domicile : une analyse des méthodes mises en œuvre dans plusieurs pays occidentaux », dans *Représentations, trajectoires et politiques publiques, les SDF*, Paris, pp. 13-33.
- Marpsat M. et Firdion J.-M. (2001)**, « Les ressources des jeunes sans domicile et en situation précaire », *Recherches et prévisions*, n° 65, septembre, pp. 91-112.
- Marpsat M. et Firdion J.-M. (dir) (2000)**, *La rue et le foyer. Une recherche sur les sans-domicile et les mal-logés dans les années 90*, PUF/Ined, Paris.
- Min Park J., Metraux S. et Culhane D. P. (2005)**, « Childhood Out-of-home Placement and Dynamics of Public Shelter Utilization Among Young Homeless Adults », *Children and Youth Services Review*, n° 27, pp. 533-546.
- Muniglia V. et Rothé C. (2013)**, « Parcours de jeunes en grande difficulté : à l'interaction des logiques d'intervention professionnelles et des usages juvéniles de l'aide sociale », *Lien social et Politiques*, n° 70, pp. 153-169.
- Muniglia V., Rothé C. et Thalineau A. (2012)**, « Accompagner les jeunes vulnérables : catégorisation institutionnelle et pratique de la relation d'aide », *Agora Débats/jeunesses*, Paris, Presses de Sciences Po/INJEP, n° 62, pp. 97-110.
- Nivière D., Marpsat M. et Renard E. (2008)**, « Le logement des bénéficiaires de minima sociaux », *Travaux de l'Observatoire 2007-2008*, Onpes, pp. 385-411.
- Oned (2014)**, *Neuvième rapport au Gouvernement et au Parlement*, La Documentation française, mai. Téléchargeable sur : http://www.oned.gouv.fr/system/files/publication/ranoned_20140604.pdf.
- Paugam S. (2013)**, *Le Lien Social*, Que sais-je, coll. Sociologie et sciences de l'éducation.
- Portela M. et Dezenaire F. (2014)**, « Quitter le foyer familial : les jeunes adultes confrontés à la crise économique », *Études et Résultats*, n°887, Drees.
- Robin P. (2009)**, *Entrer dans l'âge adulte : la préparation et l'accompagnement des jeunes en fin de mesure de protection*, Oned.

Robin P. et Oehme A. (2010), « Les dispositifs d'accompagnement à l'âge adulte des jeunes vulnérables : regards croisés France-Allemagne ». Téléchargeable sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/caf_2101-8081_2010_num_102_1_2559.

Ryan W. (1971), *Blaming the victim*, New York, Pantheon books.

Sebillé P. (2009), « Un passage vers l'âge adulte en mutation ? », dans Régnier-Loilier A. (dir.), *Portraits de familles : l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, pp. 315-340.

Stein M. (2006), « Research Review: Young people leaving care », *Child and family social work*, n° 11, pp. 273-279.

Stein M. (2008), « Transitions from Care to Adulthood. Messages from Research for Policy and Prac-

tice », dans Stein M., Munro E. (dir.), *Young People Transitions from Care to Adulthood, International Research and Practice*, Londres et Philadelphie, Jessica Kingsley Publishers, chap. 21, pp. 289-306.

Stein M. et Munro E. (dir.) (2008), *Young People Transitions from Care to Adulthood, International Research and Practice*, Londres et Philadelphie, Jessica Kingsley Publishers.

Van de Velde C. (2008), *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Le lien social.

Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S. et Quaglia M. (2013), « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *Insee-Première*, n° 1455, juillet.

LES SOURCES STATISTIQUES SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

ELAP

Dans cet article, certains éléments de comparaison sont tirés de l'enquête *ELAP* (*Enquête longitudinale sur l'autonomie après le placement*), plus précisément de sa première phase *ELAP1*. En 2007-2008, cette étude, menée à partir des dossiers de l'ASE et des tribunaux pour enfants, a reconstitué les trajectoires de prises en charge d'une cohorte d'enfants nés la même année (au milieu des années 1980) et ayant atteint 21 ans, l'âge limite de la protection de l'enfance en France ($n=809$). Les jeunes retenus ont connu au moins un placement au cours de leur jeunesse et sont sortis du système de protection de l'enfance après l'âge de 10 ans. La collecte est exhaustive pour les deux départements étudiés (l'un en Île-de-France, à dominante urbaine ou péri-urbaine très forte, et l'autre en province) : les parcours de prise en charge de la naissance jusqu'à 21 ans ont été recueillis pour l'ensemble des jeunes répondant aux critères définis.

Cette première phase du projet *ELAP* est indépendante de la seconde qui vise à interroger directement les jeunes âgés de 17 à 20 ans faisant actuellement l'objet d'une mesure de prise en charge physique par les services départementaux de l'ASE de 7 départements. En 2013-2014, 1 622 jeunes ont ainsi été interrogés lors d'une première vague d'enquête (V1) sur leurs conditions de vie et la préparation à l'autonomie dans leur lieu de placement ; en 2015, une partie de ces jeunes ont été réinterrogés pour connaître leur devenir et les conditions de sortie du dispositif de protection. Cette enquête *ELAP2* V1 et V2 est réalisée par l'Ined (UR6) en partenariat avec le laboratoire Printemps (UMR 8085).

ELAP1 est une observation à partir des informations administratives et socioéducatives recueillies par les services de protection de l'enfance depuis le moment où l'enfant a fait l'objet d'une première mesure jusqu'à sa dernière prise en charge par ces services. Les éléments composant les trajectoires doivent donc se comprendre comme ce que retient l'institution pour prendre en charge un enfant « en danger » (pour une discussion sur ces données, leurs avantages et leurs limites, voir Frechon *et al.*, 2009).

Pour chaque mesure de prise en charge, on a retenu : la date de début et de fin de la mesure, le type de mesure (administratif, judiciaire civil ou pénal ; mesure en milieu ouvert ou prise en charge physique) et le mode de placement (famille d'accueil, maison d'enfants à caractère social, foyer de l'enfance, institut sanitaire et social, internat scolaire, tiers digne de confiance, hébergement autonome...). En s'appuyant sur les différents écrits présents dans les dossiers (signalements, évaluations écrites des travailleurs sociaux, ordonnances, etc.), toutes les raisons ayant motivé chaque début et fin de mesure ont aussi été recueillies.

En raison de politiques départementales différentes, les enfants sont davantage placés dans le département de province : en 2009, 12 jeunes de moins de 20 ans sur 1 000 y bénéficient d'une mesure physique contre « seulement » 7 pour 1 000 dans le département francilien. Enfin, le département de province a une offre d'accueil plus importante en placement familial que le département francilien (62 % contre 50 % des enfants placés le sont en famille d'accueil) (Borderies et Trespeux, 2011).

Les données sur les bénéficiaires de l'aide sociale

Nous avons aussi sollicité les données statistiques produites par la Drees sur les bénéficiaires de l'ASE. Ces données agrégées remontent des départements et fournissent un état des lieux des enfants pris en charge par l'ASE au 31 décembre de chaque année. Les « enfants accueillis » sont composés de deux sous-groupes : les enfants « confiés » qui représentent 90 % des enfants, dont l'accompagnement par une mesure judiciaire ou administrative est effectué par les services ASE, et les placements directs (10 %) dont l'accompagnement est effectué par le juge des enfants, l'ASE n'étant que le financeur de la mesure. Présentés par département, les tableaux donnent quelques indications sur les enfants confiés comme l'âge (par tranche), le type de la mesure (pupilles, accueil provisoire, tutelle...) et le mode de placement (famille d'accueil, foyer de l'enfance, MECS, lieu de vie...). La variable sexe ne figure pas dans la base de données et la remontée agrégée par les départements ne permet aucun croisement comme le mode de placement par âge.

ANNEXE 2

UNE TYPOLOGIE EN 4 CLASSES DES UTILISATEURS DE SERVICES ANCIENNEMENT PLACÉS

En %

	Placement ponctuel à l'adolescence	Placement à la (pré) adolescence, avec retour en famille et sortie précoce	Placement long en famille d'accueil, sans retours	Parcours sinueux	Ensemble
Variables utilisées pour la typologie, décrivant le placement					
Durée du placement*					
Moins d'un an	10	8	0	1	5
De un à moins de 5 ans	56	31	1	7	25
De 5 à moins de 10 ans	35	60	7	17	32
Dix ans ou plus	0	1	93	75	39
Âge au premier placement					
A la naissance ou moins d'un an	0	0	16	23	8
De 1 à 5 ans	0	2	54	42	23
De 6 à 11 ans	18	29	29	35	28
12 ans ou plus	82	69	1	0	41
Âge de sortie du dernier placement					
Avant 18 ans	0	99	14	80	48
A 18 ans	78	1	48	20	36
Entre 18 et 21 ans	22	0	38	0	16
Mode principal de placement					
En foyer	64	81	27	40	55
En famille d'accueil	22	14	69	7	30
Alternance des deux	13	5	4	53	15
Avec retour chez les parents entre deux placements	37	79	25	78	54
Caractéristiques socio-démographiques					
Femmes	52	62	35	26	46
Avec des enfants de moins de 18 ans	13	43	8	12	20
En couple	15	42	13	11	22
Âge à l'enquête					
18 à 21 ans	21	12	12	20	15
22 à 39 ans	58	34	42	57	46
40 ans ou plus	21	55	46	24	39
Santé actuelle et passée					
Santé actuelle perçue comme bonne**	84	43	70	82	68
A été hospitalisé en psychiatrie	41	17	37	31	31
dont avant 18 ans	32	8	30	24	23
A eu un grave problème de santé avant l'âge de 18 ans	33	27	28	44	32
Souffre d'une maladie chronique	40	65	45	40	49
Est limité dans ses activités par un problème de santé ou un handicap	23	57	21	21	33
Éléments de la trajectoire					
A fait des tentatives de suicide	39	26	42	50	38
dont avant 18 ans	32	16	34	48	30
Fugues avant 18 ans	64	41	51	75	55
Âge au placement détaillé au-delà de 12 ans					
De 12 à 16 ans	65	68	1	0	37
17 ans ou plus	16	1	0	0	4
A connu la prison après 18 ans (hors garde à vue)	24	25	26	50	29

	Placement ponctuel à l'adolescence	Placement à la (pré) adolescence, avec retour en famille et sortie précoce	Placement long en famille d'accueil, sans retours	Parcours sinueux	Ensemble
S'est retrouvé pour la première fois sans domicile :					
Avant 18 ans	42	30	10	26	27
Entre 18 et 21 ans	34	20	42	51	35
Entre 22 et 29 ans	9	4	16	11	10
À 30 ans ou plus	14	45	26	10	26
Non réponse, jamais sans domicile	2	0	6	2	3
Premier épisode de rue					
Avant 18 ans	38	28	9	24	25
Entre 18 et 21 ans	22	15	32	41	26
Entre 22 et 29 ans	5	3	9	10	6
À 30 ans ou plus	12	41	16	6	21
Jamais sans abri	23	12	31	11	20
Sans abri mais ne donne pas l'âge	1	1	2	4	2
Mère					
Décédée avant les 18 ans de l'enquête	10	11	14	6	11
Décédée ensuite ou âge au décès non indiqué	9	11	17	30	15
NSP, mère inconnue ou perdue de vue	9	1	24	7	11
Mère en vie	68	74	42	57	61
Père					
Décédé avant les 18 ans de l'enquête	17	7	18	16	14
Décédé ensuite ou âge au décès non indiqué	23	48	19	30	31
NSP, père inconnu ou perdu de vue	8	18	28	14	18
Père en vie	49	24	32	39	35
Au moins un parent né à l'étranger(1)	33	16	14	44	24
Travail, chômage					
Travaille actuellement	22	15	20	14	18
Chômeur (se) inscrit(e) ou non	57	67	54	66	60
Autres éléments					
A été victime d'un vol dans les 2 dernières années	35	27	34	48	35
A été victime d'une agression dans les 2 dernières années	38	21	33	52	34
Situation la veille de l'enquête					
Sans-abri	6	2	7	1	4
Dans un hébergement					
<i>qu'il faut quitter le matin</i>	4	7	8	26	10
<i>où on peut rester</i>	54	75	67	63	65
Autre situation sans logement personnel	25	6	8	3	11
Propriétaire, locataire	11	10	10	7	10
Utilisation des aides et prestations					
Fréquentation d'un accueil de jour le mois précédent	31	15	19	35	24
A rencontré un travailleur social il y a moins de 6 mois	82	52	79	75	71
A accompli des démarches* au cours de l'année	63	46	62	80	60
dont Caf	44	28	44	53	41
dont CPAM, MSA	42	26	42	57	40
dont mairie, BAS, CCAS	36	29	34	50	36

Note : (1) résultat en considérant les valeurs manquantes ; les contrastes sont encore plus accentués dans les résultats sans les valeurs manquantes. * : il y a quelques valeurs manquantes ; ** : très bonne, bonne, ou assez bonne. Trame gris foncé : la plus haute valeur parmi les classes ; trame gris médian : les valeurs supérieures à la moyenne ; trame gris pâle : moins de 15 personnes dans la case.

Lecture : parmi les personnes de la classe « placement ponctuel à l'adolescence » 10 % ont été placées moins d'un an, 56 % de 1 an à moins de 5 ans et 35 % de 5 ans à moins de 10 ans, aucune n'a connu une durée de placement de 10 ans ou plus.

Champ : utilisateurs de services d'aide francophones anciennement placés nés en France (quelques observations ayant des valeurs manquantes aux variables actives ont été supprimées ; n = 520). Démarches : Caf, CAM, MSA, BAS, mairie.

Source : Insee-Ined, SD2012.

ANNEXE 3

CERTAINS PARCOURS DE PLACEMENT CORRESPONDENT À UNE PLUS GRANDE DIFFICULTÉ D'INSERTION

Selon la littérature, se sentir proche d'un membre de sa famille protège de l'instabilité résidentielle à la sortie du placement ; en revanche, cette instabilité serait favorisée par les fugues multiples, l'instabilité du placement, le fait d'avoir subi des violences, et la délinquance pendant le placement. Les troubles psychiques sont également liés à l'instabilité résidentielle, mais faute d'une étude longitudinale le sens de la causalité n'est pas évident (Dworski *et al.*, 2012, 2013 ; Courtney *et al.* 2011). Un parcours de placement sinueux, fait d'allers et retours entre le placement et la famille ou de placements multiples, correspond à une plus grande difficulté d'insertion des jeunes (Stein et Munro, 2008 ; Frechon, 2003). À l'inverse ceux dont l'insertion est la plus facile ont généralement connu un placement en famille d'accueil.

Toutefois, le placement en famille d'accueil se fait plus souvent lorsque les jeunes ne présentent pas de « problèmes de comportement ». Le terme de « comportement », employé par les travailleurs sociaux dans la constitution des dossiers des jeunes, sans intention de « blâmer la victime »¹, désigne des actions ou des attitudes susceptibles de nuire au jeune et aux personnes qui l'entourent : déscolarisation, fugues, comportements violents... Il y a donc un filtre à l'entrée dans l'un ou l'autre des modes de placement, et on risque d'attribuer à l'un de ces modes une influence sur la trajectoire du jeune après la sortie du placement qui serait en réalité due en partie à des facteurs présents avant le placement. De plus, il y a une grande inégalité départementale dans l'offre de prise en charge, certains départements disposant de nombreuses familles d'accueil, alors que d'autres ont principalement des foyers, voire très peu d'offre d'accueil quelle qu'en soit la sorte (Frechon, 2009). De manière générale, les familles d'accueil sont plus fréquentes dans les départements comportant d'importantes zones rurales, car le coût d'un logement de taille suffisante pour accueillir des enfants placés en plus de sa propre famille est plus faible.

La durée de placement des utilisateurs des services d'aide est souvent longue

L'enquête SD2012 retrace une partie de l'histoire du placement des personnes concernées : leur mode principal de placement, famille d'accueil ou foyer ; l'existence d'allers-retours entre placement et famille d'origine ; l'âge au début du premier épisode de placement et à la sortie du dernier ; la durée cumulée des divers épisodes de placement, appelée ici durée « réelle » par opposition à la différence entre les âges de sortie du dernier placement et de l'entrée dans le premier, qui indique plutôt la durée globale du parcours de placement. Ces questions ont été élaborées afin de permettre la comparaison avec les données du dispositif ELAP, plus précisément avec sa première phase, ELAP1, qui porte sur les dossiers administratifs d'une cohorte de jeunes placés (voir annexe 1). Pour rapprocher le champ des deux sources on s'est limité dans cette annexe aux anciennement placés de SD2012 âgés de moins de 25 ans et sortis de placement à l'âge de 10 ans ou plus, et aux jeunes nés en France dans ELAP1.

La comparaison reste malgré tout fragile car, d'une part, le champ d'ELAP1 est limité à deux départements et,

d'autre part, il s'agit dans le cas de SD2012 de données déclaratives, réponses à une enquête par questionnaire, dans celui d'ELAP1 de données administratives. Par exemple, la durée « réelle » du placement, même si elle est définie de la même manière dans les deux sources, peut ne pas être vue de la même façon dans un dossier et dans l'esprit de l'enquête. De plus, SD2012 est une enquête transversale (« à un moment donné »), où la proportion de personnes connaissant de longues périodes dans la situation étudiée (utilisation des services d'hébergement et de restauration) est plus forte que dans des données sur les personnes ayant connu une telle situation au moins une fois dans leur vie (Marpsat *et al.*, 2003). Ces comparaisons sont donc faites essentiellement dans un but heuristique, afin d'élaborer des hypothèses qui pourraient être testées si l'on disposait de données portant à la fois sur le placement et sur d'éventuels épisodes de précarité résidentielle antérieurs.

La comparaison fait ressortir des périodes de placement plus longues pour les jeunes utilisateurs des services d'aide (tableau), suggérant que la façon dont le placement se déroule – elle-même reflétant à la fois la situation de la famille et les difficultés qui ont conduit au placement, mais aussi les solutions de placement possibles dans le département – aurait un effet sur le risque de connaître une période d'instabilité résidentielle dans les quelques années qui suivent la fin du placement. Ainsi, pour ces jeunes, la médiane de la durée « réelle » est de 6 ans dans SD2012 et de 3,2 ans dans ELAP1. Ces différences de durée sont particulièrement fortes chez les jeunes hommes, puisque 55% des jeunes anciennement placés de SD2012 ont été placés 10 ans ou plus, contre 18 % des jeunes hommes d'ELAP1, et elles s'accompagnent d'un âge au premier placement beaucoup plus faible. L'âge de sortie du placement est bien plus souvent 18 ans, ce qui renvoie à la fois à moins de sorties avant la majorité – qui correspondent pour certains jeunes à des retours en famille réussis – mais aussi à moins de mesures jeunes majeurs. Enfin, il y a beaucoup plus de parcours en alternance foyer/famille d'accueil parmi les jeunes anciennement placés de SD2012.

Par ailleurs, SD2012 recueillait les occurrences avant 18 ans d'un certain nombre d'événements « négatifs » ou de situations critiques. Les chiffres correspondant aux enquêtés d'ELAP1 nés en France font généralement apparaître des prévalences plus faibles : par exemple, 27 % des anciennement placés de SD2012 ayant moins de 25 ans ont eu au moins un parent en prison (10 % ELAP1), 42 % ont fait des tentatives de suicide (11 %) et 68 % des fugues (21 %). 62 % des jeunes anciennement placés de SD2012 ont subi des mauvais traitements contre 49 % des jeunes d'ELAP1. Les chiffres sont un peu plus faibles pour les anciennement placés plus âgés mais restent supérieurs à ceux d'ELAP1. Cette surreprésentation des difficultés survenues durant l'enfance parmi les anciennement placés de SD2012 peut

1. Cette expression, employée au sens de « rendre la victime responsable de ce qu'elle subit », reprend le titre du livre de William Ryan, publié en 1971, qui vise à combattre certaines thèses attribuant la cause de la pauvreté des Noirs à la structure de leurs familles.

Tableau
Caractéristiques du placement pour les utilisateurs de moins de 25 ans anciennement placés et comparaison avec l'enquête ELAP1

En %

Type de trajectoire	Hommes		Femmes		Ensemble	
	SD2012	ELAP1	SD2012	ELAP1	SD2012	ELAP1
Retours en famille entre deux placements	47	32	52	33	50	32
Durée réelle du placement						
Moins d'un an	5	20	20	24	14	22
De 1 an à moins de 5 ans	30	43	30	40	30	42
De 5 ans à moins de 10 ans	10	19	28	21	20	20
10 ans ou plus	55	18	23	15	37	17
Durée moyenne (années)	9,1	5,3	5,8	5,1	7,2	5,2
Durée médiane (années)	10,0	3,4	5,0	3,1	6,0	3,2
Âge au premier placement						
À la naissance	7	5	8	7	8	6
1 à 5 ans	30	15	14	14	20	14
6 à 11 ans	30	26	23	18	26	22
12 à 17 ans	31	52	55	56	45	54
18 ans ou plus	2	2	1	6	2	4
Âge moyen (années)	8,1	11,0	10,8	11,7	9,7	11,3
Âge médian (années)	7,0	12,5	13,0	13,4	10,0	13,1
Âge à la fin du dernier placement						
Moins de 18 ans	29	57	39	45	35	52
18 ans	51	23	38	23	43	23
19 à 21 ans	20	20	23	31	22	25
Âge moyen (années)	17,9	17,2	17,4	17,9	17,6	17,5
Âge médian (années)	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0
Forme principale de placement						
Surtout en famille d'accueil	25	29	28	39	27	34
Surtout en institution	46	63	52	54	49	59
Alternance foyer/famille d'accueil	29	8	20	7	24	7

Lecture : dans les deux champs ci-dessous, 50 % des utilisateurs anciennement placés de SD2012 sont retournés dans leur famille entre deux placements, contre 32 % des jeunes d'ELAP.

Champ : SD2012 : utilisateurs francophones des services de moins de 25 ans nés en France, ayant été placés et sortis de placement à 10 ans ou plus tard ; ELAP1 : cohorte de jeunes de 21 ans ayant été placés dans deux départements. Restriction ici aux personnes nées en France.

Source : Insee-Ined, SD2012 ; Ined/laboratoire Printemps (CNRS/UVSQ), ELAP1, 2008.

venir d'un effet de génération, de la différence dans le mode de recueil des données ou dans le champ géographique. Néanmoins, l'ampleur des différences conduit à l'hypothèse que les jeunes placés qui ont été le plus victimes de violences et de mauvais traitements, et ceux présentant le plus de « problèmes de comportement » au cours du placement, ont le plus de risques de se retrouver à l'âge adulte dans les situations précaires objets de l'enquête SD2012.

Une comparaison entre les parcours de la cohorte d'ELAP1 et ceux des plus jeunes enquêtés de SD2012 ayant connu le placement suggère que ceux qui, à l'âge adulte, sont à un moment donné dans des formes précaires de logement ont connu des parcours de placement plus longs, présentant plus souvent des alternances famille d'accueil-foyers et des retours dans la famille d'origine entre deux placements, parcours qui peuvent être qualifiés de « sinueux ». Il y a aussi dans

SD2012 moins de jeunes entrés en placement à l'adolescence. Toutefois, seules des données longitudinales permettraient de tirer des conclusions complètes sur la relation entre parcours de placement et parcours résidentiel.

L'aspect sinueux des parcours, perçu ici uniquement à travers le placement, engendre des perturbations dans les autres sphères de la construction d'un jeune : ainsi ballotté de placement en placement, il a plus de risques d'être perturbé dans sa scolarité (d'où un niveau scolaire moindre, même si la cause et l'effet sont parfois difficiles à distinguer) ; il lui est aussi plus difficile de construire des attaches (amicales, avec un travailleur social...). Par ailleurs, avoir connu au moins un retour en famille suivi d'un nouveau placement peut être vécu comme un échec ou un second abandon (Berger, 2002). De ce fait, il est nécessaire que ces orientations multiples soient bien accompagnées pour éviter ou réduire les difficultés qu'elles entraînent.